La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La météo

Aujourd'hui:
nuageux avec périodes de pluie

Minimum 5° Maximum 11°

Demain: généralement nuageux avec quelques averses

DÉTAILS CAHIER SPORTS

BEAUZON Bicyclette
Audi

4 • MONTRÉAL, JEUDI 15 AVRIL 1993 109e ANNÉE N° 172 72 PAGES, 6 CAHIERS Îles de La Madeleine [illegible] Taxes en sus

Aujourd'hui

S 5 JACQUES DEMERS
Critiqué pour la baisse de régime du Canadien, l'entraîneur Jacques Demers s'explique. Une entrevue exclusive de Philippe Cantin.

B 1 SOUVERAINETÉ PARTAGÉE
Avant l'entente de Charlottetown, des stratèges du PLQ avaient préparé un projet de «souveraineté partagée» avec le reste du Canada.

E 3 TRANSPORT AÉRIEN
Selon le maire Jean Doré, une alliance commerciale entre Canadien International et AMR causerait la perte de 5 900 emplois à Montréal.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... C2 à C5
marchandises C6
emplois C6-C7
automobiles C7
propositions d'affaires E5
Arts et spectacles
informations ..... D7 à D12
ciné-horaire D9
Télé-horaire D8
Télévision D8
Bandes dessinées C6
Bridge D10
Décès E11
Économie ..... E1 à E10
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? ... C2
Feuilleton C4
Horoscope C7
Le monde C1, C8
Loteries — résultats: A7
Mots croisés C3
Mot mystère C5
Quoi faire D6
Sortir ..... D1 à D5

Québec réclame 82 000 $ du dg de l'hôpital Saint-Michel

Du «salissage», rétorque Bertrand Girard, qui est aussi maire de Saint-Lambert

MICHÈLE OUIMET

Le directeur général du Centre hospitalier Saint-Michel, Bertrand Girard, qui est également maire de Saint-Lambert, devra rembourser la somme de 81 546$ au gouvernement, indique un rapport de vérification du ministère de la Santé et des Services sociaux dont *La Presse* a obtenu copie par la Commission d'accès à l'information après 11 mois de démarches.

En avril 1992, une équipe de vérification ministérielle a épluché les comptes de l'hôpital Saint-Michel, situé dans le nord de Montréal, et a découvert plusieurs anomalies administratives. Par exemple, M. Girard, a reçu, en plus de son salaire et des bonis de rendement de 7 500$ par année, des montants supplémentaires de 67 146$ en cinq ans.

Les vérificateurs affirment que ces «dépassements» sont illégaux et que M. Girard ne peut pas invoquer l'ignorance, car il connaît les règlements sur le bout de ses doigts. «Il a fréquemment exécuté des mandats pour le ministère», précisent-ils dans leur rapport. M. Girard est dans le réseau de la santé depuis de nombreuses années et directeur général du Centre hospitalier Saint-Michel depuis 1986.

L'hôpital Saint-Michel a aussi payé 80 p. cent de la cotisation de M. Girard à son club de golf, soit 1 800$ par année, pendant quatre ans. Le ministère lui demande de

VOIR DG EN A 2

MONTRÉAL EST LOIN D'ÊTRE RIO

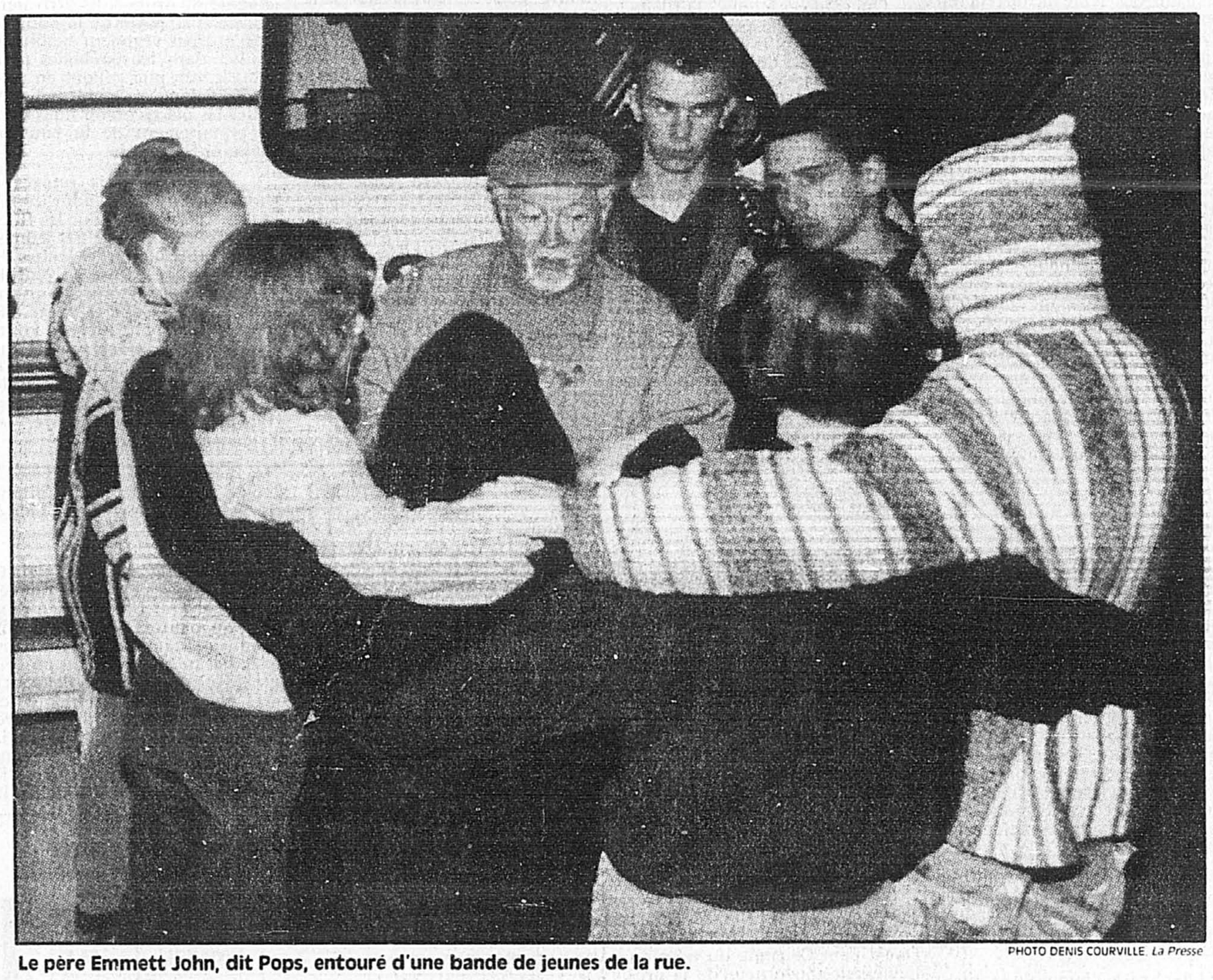

Le père Emmett John, dit Pops, entouré d'une bande de jeunes de la rue.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Les vrais jeunes de la rue sont rares

ÉRIC TROTTIER et PIERRE GINGRAS

À 16 ans, Annie T. n'a pas de domicile fixe. Tous les jours, elle quête, rue Sainte-Catherine, espérant recueillir assez d'argent pour se payer un peu de drogue ou quelques bières.

«Quand les gens donnent moins de fric, on tombe forcément dans la prostitution. On n'a pas le choix», a-t-elle confié hier soir à *La Presse* lors d'une tournée au centre-ville, dans les secteurs où se tiennent les jeunes de la rue.

Un rapport de l'Organisation mondiale de la santé rendu public cette semaine compare la situation des jeunes de la rue de Montréal à celle des enfants de Rio de Janeiro, au Brésil. Tous les organismes consultés par l'OMS ont affirmé que le nombre d'enfants de la rue à Montréal oscillait entre 8 000 et 14 000.

Pops

Pourtant, *La Presse* a eu beau chercher là où les «jeunes de la rue» vont, il a été impossible d'en rencontrer plus de quelques dizaines, hier soir. Les statistiques de l'OMS sont-elles gonflées? «Il y a peut-être 10 000 jeunes qui, durant une année, se retrouvent dans la rue durant quelques jours à la suite d'une fugue», explique le père Emmett John (surnommé Pops), qui dirige la roulotte motorisée *Dans la rue* et qui rend visite, tous les soirs, aux jeunes qui trainent dans le centre-ville. «Mais des vrais jeunes de la rue, qui sont obligés de squatter, il n'y en a pas des dizaines», reprend-il.

VOIR RUE EN A 2

«Hongcouver» n'a pas vu passer la récession

Au pays de **KIM CAMPBELL**

Voici la troisième tranche de notre reportage sur la Colombie-Britannique. La quatrième et dernière tranche sera publiée demain.

GÉRALD LEBLANC
envoyé spécial

RICHMOND, C.-B.

3. Le vieux Quartier Chinois de Vancouver, dix fois grand comme celui de Montréal, est toujours le plus grand en Amérique, après celui de San Francisco.

C'est cependant le nouveau Quartier Chinois de Richmond, en banlieue immédiate de Vancouver, qui constitue l'attraction de l'heure. *Aberdeen* est un centre commercial classique, avec sa gamme de commerces comme à Anjou ou à Rockland, mais où tout est chinois: les propriétaires, le personnel, les clients et même l'affichage, uniquement en pictogrammes.

Et ce n'est qu'un début puisque juste en face d'Aberdeen s'élève un autre centre commercial chinois de plusieurs étages avec un temple bouddhiste sur le toit, où les commerçants ne loueront pas mais achèteront leurs espaces. Ce sont effectivement cinq centres commerciaux de Richmond que possèdent maintenant les Chinois, de Hong Kong et Taïwan, et les Japonais.

On estime que les Asiatiques y détiennent maintenant 70 p. cent du centre-ville et sont responsables de 50 p. cent des constructions domiciliaires. Pas surprenant que Richmond ait connu en 1992 sa meilleure année en construction depuis 1979, comme l'indique le maire de la ville, Greg Halsey Brandt.

Une tranquille ville-dortoir sur l'île Lulu, dans le delta de la rivière Fraser, aux portes de Vancouver, un peu comme Brossard par rapport à Montréal, la population de Richmond a doublé depuis 25 ans. De ses 130 000 habitants, un sur quatre est maintenant asiatique: Chinois, Indien de l'Inde, Japonais, Philippin...

Hongcouver Pacifique

C'est toute la région métropolitaine de Vancouver, surnommée «Hongcouver», qui profite de l'influx d'immigrants et de capitaux asiatiques. Le professeur John Richards, un économiste de l'Université Simon Fraser, habite dans le «eastend» de Vancouver, dans un petit complexe de condos aménagé par son frère architecte. «Des neuf propriétaires, nous ne sommes plus que deux Occidentaux, avec un Japonais et six Chinois de Hong Kong, tous de bons voisins», expliquent John et sa femme Christiane, une Française d'origine.

Au coeur même de Vancouver, sur l'emplacement d'Expo 86, c'est l'homme le plus riche de Hong Kong, Li Ka Shing, qui patronne un méga-projet immobilier construit à coup de centaines de millions.

Branchée sur le pipeline humain et financier de Hong Kong, la Colombie-Britannique n'a pas vu passer la dernière récession, qui a ébranlé les colonnes du temple torontois de l'Ontario. Selon des données du gouvernement provincial, le pire est survenu en 91 avec une croissance zéro du PIB, la somme des biens et services produits durant l'année et le principal indicateur de prospérité.

«Il ne fait aucun doute que la présence asiatique fut le plus important facteur dans la récente transformation de Vancouver, de petite ville de province en prospère métropole internationale», affirme sans hésitation William Saywell, l'ancien recteur de l'Université Simon Fraser qui vient de prendre la direction de la Fondation Asie-Pacifique du Canada.

L'Université Simon Fraser s'est même dotée, sur son campus du centre-ville, d'un centre de com-

VOIR RÉCESSION EN A 2

Un fondateur de Century 21 au Canada veut investir dans les Expos

VALÉRIE BEAUREGARD et DENIS ARCAND

Le mystérieux investisseur qui tente de mettre la main sur 13 p. cent des actions des Expos de Montréal (13 millions de dollars) est l'ancien co-propriétaire de l'agence immobilière Century 21 pour tout le Canada, M. Peter Herbert Thomas, de Vancouver, a appris *La Presse*.

L'avocat de M. Thomas, M. Nathan Ganapathi, n'a pas nié l'intérêt de son client pour les Expos. «Quand le dossier sera plus avancé, nous accepterons de vous parler», a-t-il dit après consultation avec son client.

M. Thomas, qui figure dans le prestigieux *Who's who in Canada*, fut un cofondateur de Century 21 au Canada. Il a vendu sa participation dans la compagnie de courtage immobilier en 1989 à l'autre propriétaire, M. Hugh Gary Charlwood, ainsi qu'à la Sun Life et l'Ordre indépendant des forestiers.

Il y a deux semaines, Peter Thomas défrayait la manchette à Vancouver après avoir fait l'acquisition de trois grosses résidences pour personnes âgées dans cette région. M. Thomas, 55 ans, est le président du conseil et chef de la direction de Samoth Capital Corporation, une société dont la cote est inscrite à la bourse de Toronto. Samoth est décrite comme une banque d'affaires qui fait dans l'immobilier au Canada et aux États-Unis, notamment au Texas. Il est aussi le président du conseil du Thomas Group of Companies.

Peter Thomas a écrit plusieurs livres aux titres des plus originaux dont *The Joy of Selling*, *Windows of Opportunity - 21 Steps to Successful Selling* et *Never Fight with a Pig*. Quand il a prononcé une conférence devant le Board of Trade de Vancouver à la suite de la publication de ce dernier livre (automne 91), il a eu l'amusante initiative d'apporter six cochons vietnamiens nains qu'il avait installés dans un enclos monté à côté du podium.

«C'est un des meilleurs déjeuners-causeries qu'on ait jamais eus», a noté Mme Trudy Lancelin, directrice des relations publiques du Board.

Dans le *Whos'who*, la liste de ses loisirs préférés comprend le marathon, la course automobille, le yachting... mais pas le baseball.

VOIR EXPOS EN A 2

LA BOURSE
HARFANG DES NEIGES
prend son envol

FOF FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE

Pour chaque litre de vin Harfang des Neiges vendu, 2¢ seront remis à la Fédération québécoise de la faune.
Pour de plus amples renseignements, communiquez au 1 (514) 271-2487 ou 1 (514) 271-2488.

Demain dans *La Presse*

WEEK-END SPORTIF

Marches de santé

■ Il y a des marches pour la paix, des marches de protestation, des marches du pardon, des marches du silence. Celles que le journaliste François Béliveau vous propose demain, dans WEEK-END SPORTIF, ce sont plutôt des marches de santé. La Fédération québécoise de marche regroupe 48 clubs. Un reportage à ne pas manquer, demain, dans le cahier Sports, de même que des suggestions sur les activités du prochain week-end.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

• à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991 est, rue Sherbrooke (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h ;

• à Montréal : Maison I.S.T., 1611 est, boul. Crémazie, de 9 h 30 à 16 h ;

• à Montréal : Équipe HUMA, maitrise en gestion de projets UQAM, Centre commercial Le Boulevard, 4270 est, ave Jean-Talon (face à La Baie, entrée Jean-Talon et Pie IX), de 10 h 30 à 20 h 30 ;

• à Montréal : Lower Canada College, 4090, rue Royal, de 14 h à 20 h ;

• à Saint-Eustache : organisée par le Club Optimiste, Maison Optimiste, 130, 25e Avenue, de 14 h 30 à 20 h 30.

Le cheik Rhaman est venu illégalement à Ottawa

Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le cheikh Omar Abdel Rahman, le père spirituel des extrémistes musulmans qui ont été arrêtés à la suite de l'attentat à la bombe du 26 février au World Trade Center de New York, est entré de manière illégale au Canada l'automne dernier.

Une enquête menée par le quotidien *Le Droit* au sein de la communauté musulmane d'Ottawa a permis de confirmer que le cheikh a visité la capitale nationale à l'insu des autorités canadiennes au mois d'octobre, et qu'il a participé à plusieurs activités publiques.

L'imam de la mosquée d'Ottawa, le Dr Tawfiq Shahin, de même qu'un ingénieur bien en vue de la capitale, le Dr Aly Nawwar, ont confirmé avoir rencontré le cheikh Rahman.

Un administrateur de l'École islamique d'Ottawa, qui a demandé de garder l'anonymat, a également confirmé que le cheikh Rahman a prononcé un sermon à cette institution l'automne dernier.

Malgré cela, le bureau du ministre de l'Immigration Bernard Valcourt a dit tout ignorer de cette visite.

Au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), un porte-parole, M. Gaétan Blais, a déclaré que si la visite avait eu lieu, un rapport à cet effet aurait été transmis au ministère de l'Immigration, ce qui n'a pas été le cas. Sous le couvert de l'anonymat, une source au sein de la Gendarmerie royale du Canada a toutefois confirmé, hier, la visite du cheikh dans la capitale.

Mais le bureau du Solliciteur général Doug Lewis, de qui relève la GRC, ignorait tout de cette affaire.

Âgé de 55 ans, le cheikh Rahman est un personnage bien connu de tous les services de renseignement dans le monde.

Principal accusé dans l'affaire de l'assassinat du président Sadate d'Égypte en 1981, il a été libéré pour «insuffisance de preuves» en 1984. Il est l'autorité morale du «Jamaa Islamiya», un groupe d'extrémistes musulmans basé au Pakistan qui sème la terreur en Égypte.

À New York, la police a établi que les cinq hommes accusés dans l'attentat du 26 février au World Trade Center fréquentaient la mosquée Al Salam, au New Jersey, où prêche le cheikh Rahman.

Depuis au moins 1990, le cheikh figure sur une liste américaine d'individus soupçonnés d'activités terroristes. En Égypte, le gouvernement accuse le cheikh Rahman d'avoir incité ses disciples à attaquer les touristes étrangers. Le gouvernement américain tente présentement de le déporter en raison des pressions exercées par le gouvernement égyptien.

Au Canada, le nom du cheikh Rahman figure sur une liste de surveillance du gouvernement canadien (Watchlist), mais les autorités fédérales refusent de dire pourquoi.

Malgré la nature publique des activités du cheikh Rahman à Ottawa, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration affirme n'avoir aucune information sur cette visite.

L'attaché de presse du ministre Bernard Valcourt, M. Justin de Beaucamp, a précisé que le gouvernement n'a jamais donné de visa au cheikh Rahman. «Nos vérifications démontrent que cette personne n'est pas entrée au Canada», a déclaré M. de Beaucamp. «S'il a traversé la frontière, ce n'était pas de façon légale». Pour entrer au Canada, le cheikh aurait dû faire une demande de visa à un consulat canadien aux États-Unis.

Or, selon M. de Beaucamp, le gouvernement ne donnerait pas de visa à un étranger qui figure sur la liste de surveillance canadienne.

Malgré cela, l'imam de la mosquée d'Ottawa le Dr Tawfiq Shahin, de même que l'ingénieur Aly Nawwar, sont catégoriques: le cheikh Rahman a visité Ottawa.

Un administateur de l'École islamique d'Ottawa, qui a demandé de garder l'anonymat, a confirmé que le cheikh Rahman a donné un sermon à l'École l'automne dernier.

Tirage d'hier

Le Lotto 6/49 11 18 20 25 35 39 (19)

E-X-T-R-A 6 1 6 3 2 5

La quotidienne Tirage d'hier

à trois chiffres 893

à quatre chiffres 4059

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

15-4 CODE DU JOUR — JEUDI 15 AVRIL 1993

SUITE DE LA UNE

DG

Québec réclame 82 000 $ du dg de l'hôpital Saint-Michel

rembourser ces sommes, c'est-à-dire 7 200 $.

M. Girard devra aussi remettre certains montants qu'il aurait réclamés pour l'utilisation de sa voiture et que le ministère évalue à 7 200 $. Au total, le ministère demande à M. Girard de lui rembourser 81 546 $.

Le président du conseil d'administration de l'hôpital, Gérard Grégoire, défend énergiquement son directeur général et affirme que ce rapport est «aberrant et imbécile».

Du «salissage»

De son côté, M. Girard affirme que le ministère de la Santé fait du «salissage» et le punit pour ses positions politiques comme maire de Saint-Lambert, positions qui auraient été peu prisées à Québec. «Si je n'avais pas été maire, a-t-il dit à *La Presse*, il n'y aurait jamais eu cette vérification.»

«À la limite, a dit M. Girard, je serais prêt à discuter de remboursement mais d'une partie seulement des sommes exigées, soit 44 000 $, pour ne pas nuire à ma

Bertrand Girard

carrière. Le ministère savait que je recevais ces excédents de salaire. Ils les ont même autorisés. Là-dessus, j'ai les pieds dans le ciment.»

M. Girard refuse aussi de rembourser les 7 200 $ de dépenses reliées au golf, car c'est le conseil d'administration qui a pris cette initiative. «Nous avions demandé à M. Girard de recruter des membres et des dons pour la fondation et la meilleure façon de le faire, c'est sur un terrain de golf, a expliqué M. Grégoire. D'ailleurs, les résultats ont été excellents. Il n'est donc pas question que nous demandions à M. Girard de rembourser quoi que ce soit.»

Quant aux frais relatifs à l'utilisation de la voiture, M. Girard tombe des nues. Jamais, a-t-il dit, il n'a entendu parler de ce 7 200 $ que le ministère lui réclame.

Le rapport des vérificateurs a été déposé en septembre 1992 sur le bureau du ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, et à la fin de l'année, le ministère a envoyé une lettre au conseil d'administration de l'hôpital lui enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour récupérer les sommes dues. Aucun remboursement n'a encore été effectué car les deux parties discutent toujours.

D'autres points ont également été soulevés dans le rapport de vérification. Un montant forfaitaire de 4 500 $ a été versé à chacun des cinq directeurs en 1989, à titre de récompense, parce qu'il y avait des grèves sporadiques et que les cadres travaillaient tard. Total de la facture: 22 500 $.

En décembre 1991, M. Girard a passé neuf jours à Paris pour assister à un congrès sur la santé. Le voyage a coûté 3 286 $, soit une moyenne de 281,99 $ par jour, ce qui est «plutôt élevé, écrivent les vérificateurs, et nous nous questionnons aussi sur la durée d'un tel congrès».

Le Centre hospitalier Saint-Michel a également donné plusieurs cadeaux à des employés. En 1991-1992, les fleurs pour les cadres et les administrateurs ont coûté 1 072,39 $ et un employé, qui avait 25 ans de service, a reçu des livres, *Les tomes de Saint-Thomas*, qui ont coûté 400 $.

M. Girard s'est acheté, avec l'argent de l'hôpital, une sculpture esquimaude qu'il a remboursée 15 mois plus tard et «trois jours après la lettre annonçant la visite des vérificateurs», soit le 9 mars 1992, précise le rapport. M. Girard affirme que la facture a été payée le 18 décembre 1991.

Par contre, le rapport ne parle pas de la plainte déposée contre M. Girard par le Directeur général des élections. M. Girard est accusé d'avoir utilisé l'argent de l'hôpital, 313,92 $, pour payer trois banderolles visant à favoriser sa candidature à la veille des élections du 4 novembre 1990, où il a été élu maire de Saint-Lambert. M. Girard aurait violé la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Il doit comparaître en Cour du Québec le 27 mai. Il a plaidé non coupable. □

RUE

Les vrais jeunes de la rue sont rares

Qui sont ces jeunes? Difficile à dire, soutient le père John. «La plupart ont plus de 14 ans. Ils sont en fugue de leur famille ou de leur centre d'accueil», dit-il. «Ils ne croient plus en l'avenir», ajoute Jerry Phelps, de la Maison Le Portage.

Selon Luc Tremblay, travailleur de rue, plusieurs vivent aussi dans la rue pour «essayer ça», comme d'autres font des voyages sur le pouce. «C'est clair qu'il y a un trip d'été, dit-il. Ça commence à cette période-ci de l'année; on en voit arriver d'aussi loin que l'Abitibi ou le Nouveau-Brunswick. Ils nous disent: Nos parents nous écoeuraient, on s'en vient tripper en ville!» Ceux-là retournent généralement dans leur patelin, à la fin de l'été.

Ceux qui restent n'ont pas beaucoup de choix: retourner à la maison ou au centre d'accueil, se rendre à la police ou... survivre dans la rue. C'est le cas de Stéphanie Deschênes, 18 ans, qui a quitté ses parents voilà cinq ans. «Je m'arrange pour ne pas rester dans la rue plus de deux semaines à la fois, parce qu'on se tanne de se laver dans les toilettes des restaurants. Je vais de temps à autre dans les maisons d'hébergement, ou encore chez des amis que je rencontre ici et là. Avec le B.S. de mon chum, j'espère louer un appartement bientôt», relate, une bière à la main, cette jeune femme qui a beaucoup de «vécu» et qui voudrait maintenant faire du théâtre.

Christophe G., 18 ans depuis quelques semaines, vient d'obtenir son tout premier chèque d'aide sociale. La première chose qu'il veut en faire?

— Prendre une crisse de grosse brosse! Ensuite, je vais me trouver un appartement.

— Et le travail?

— Comment est-ce que je peux espérer travailler avec un secondaire II?

Tous ceux que *La Presse* a rencontrés hier soir ont dit qu'avec la quête, la prostitution et parfois la vente de drogue, ils arrivaient à boire et se payer de la «dope». Ils n'ont pas vraiment besoin de fouiller dans les poubelles pour manger non plus. «Pour en arriver là, il faut vraiment mal connaître les places où on nous donne gratuitement de la bouffe», enchaîne Stéphanie.

Il n'y a que trois refuges à Montréal (En Marge, pour les 12-17 ans, Le Passage, pour les filles de 14-22, et le Refuge des jeunes, pour les 18-25) pour les jeunes de Montréal. Les autres doivent-ils squatter les maisons abandonnées? «On sait que ça existe, répond le lieutenant Richard Fournel, du poste 33. Mais nous avons fait une petite enquête, il y a un mois, pour découvrir combien de squatts on comptait au centre-ville et à ma connaissance, on n'en a pas trouvé un seul.»

«Il ne faut pas minimiser le problème, conclut Luc Tremblay. Les jeunes de la rue, à Montréal, sont nombreux, et plusieurs voudraient s'en sortir.» «Je vois monter dans mon minibus de nouveaux visages à chaque soir, enchaîne le père John. Mais les ressources sont presque inexistantes et lorsqu'ils finissent par se trouver un emploi, les employeurs profitent souvent d'eux...»

«Le phénomène prend de l'ampleur et les remèdes sont rares», poursuit Jerry Phelps. Au Québec, déplore-t-il, les jeunes sont obligatoirement référés au Directeur de la protection de la jeunesse, qui les retourne dans leur famille ou dans une famille d'accueil. «Mais ces jeunes ne peuvent justement pas composer avec cette solution, dit-il. Nous devons nous demander comment la société pourra les intégrer lorsqu'ils auront passé quelques années dans la rue. Il faudra vraiment être créatif pour relever le défi.» □

EXPOS

Un fondateur de Century 21 au Canada veut investir dans les Expos

Né à Londres, Peter Thomas a servi sept ans dans l'armée canadienne et une année en Égypte pour les Nations unies.

En entrevue il y a quelques jours, le président des Expos, M. Claude Brochu, s'est dit surpris d'apprendre que la Ville de Montréal ait entamé elle-même des négociations avec un investisseur intéressé à ses actions. Il a même dit qu'aucun investisseur sérieux ne s'était présenté récemment, seulement des «tire kickers».

Or, M. Bertrand Goudreault, responsable des investissements à la Ville de Montréal, affirme le contraire. «Il y a un investisseur sérieux, c'est celui de Vancouver», a-t-il réitéré à *La Presse*, hier.

M. Jacques Ménard, président du conseil des Expos, a quant à lui adopté une position mitoyenne, mardi. Selon lui, il existe bel et bien un acheteur potentiel pour les actions de la Ville, «mais seulement pour deux ou trois millions». M. Ménard a dit s'attendre à un développement d'ici à l'automne.

Hier, le conseiller municipal pour le district de Jeanne-Mance, M. Michel Prescott, a tenu à rappeler au maire Doré qu'il avait promis que l'investissement dans les Expos ne coûterait pas un sou aux Montréalais. M. Prescott croit que la vente du bloc d'actions de la Ville devrait se faire pour plus que les 13 millions qu'il a coûté, de façon à tenir compte des intérêts qui auraient été réalisés sur cette somme si elle avait été investie sur les marchés financiers.

Au printemps 1991, douze associés ont versé 100 millions à Charles Bronfman et deux associés pour les Expos. Le consortium n'avait alors réuni que 56 millions. C'est dans le but de fournir les millions manquants à la transaction que la Ville de Montréal avait accepté d'investir 15 millions dans le club de baseball, pour une participation initiale de 15 p. cent. Depuis, une participation de deux millions a été refilée à M. Paul Delage Roberge. □

RÉCESSION

«Hongcouver» n'a pas vu passer la récession

Dix principaux groupes ethniques de Vancouver

Rang		Nombre	%
	Population	1 584 120	100,0
	Réponses uniques	1 024 105	64,6
1	Britanniques	365 760	23,1
2	Chinois	167 425	10,6
3	Indiens de l'Inde	65 960	4,2
4	Allemands	62 185	3,9
5	Italiens	30 665	1,9
6	Français	28 165	1,8
7	Hollandais	25 840	1,6
8	Philippins	24 765	1,6
9	Canadiens	24 350	1,5
10	Ukrainiens	24 165	1,5
	Réponses multiples	560 010	35,4

CROISSANCE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

	1987	1988	1989	1990	1991	1992*
Colombie-Britannique	4,6	5,2	4,7	2,8	0,0	2,4
Reste du Canada	4,1	4,9	2,0	— 0,9	— 1,9	0,7

munication international, «The David Lam Centre», du nom du lieutenant-gouverneur de la province, un immigrant venu de Hong Kong. Et le directeur du centre, Jan Walls, est tout fier d'indiquer que les salles de conférence n'ont rien coûté à l'université. Comme l'indiquent les plaques commémoratives, elles sont toutes commanditées par de grandes firmes canadiennes faisant affaire en Asie-Pacifique.

Le choc culturel

Dans la région de Vancouver, la province de Kim Campbell ne conserve de britannique que le nom. Le recensement de 91 indique en effet que seuls 23 p. cent des habitants de C.-B. se disent d'origine britannique (anglais, irlandais, écossais).

On y retrouve de plus en plus d'Asiatiques, surtout des Chinois fuyant Hong Kong avant la réunification avec la Chine communiste, en 1997. La présence chinoise se fait sentir partout.

«Nous couvrons maintenant tout l'éventail de la société: pauvres, classes moyennes et riches; travailleurs, professionnels et gens d'affaires», explique Sandra Wilking, venue de Hong Kong en 68 et première Chinoise au conseil municipal de Vancouver.

Michael Ng est aussi venu de Hong Kong, où il avait fait carrière à la radio-télévision d'État. Arrivé à Richmond il y a quatre ans, il continue à faire de la radio, en chinois et pour les Chinois, à la station CJVB qui diffuse aux heures de pointe, le matin et en soirée. C'est une station commerciale qui fait ses frais, malgré la présence d'une station chinoise concurrente. Il existe aussi deux quotidiens chinois et quelques hebdomadaires à Vancouver, où l'on retrouve dans tous les kiosques l'édition internationale du *China Times* de Hong Kong.

Lors de ma visite du centre *Aberdeen* avec M. Ng, dont la station est située dans ce quartier chinois nouveau genre, il préparait un grand débat radiophonique pour la cruciale élection du 25 avril au Centre culturel, le puissant organisme parapluie des Chinois de Vancouver. Ces derniers ont vite appris nos moeurs politiques: le Centre comptait 1 500 membres et l'on retrouve maintenant 7 500 noms sur la liste électorale.

«La lutte se fait entre l'élite traditionnelle et le comité de renouveau qui veut ouvrir et libéraliser le centre, le rendre plus agressif sur la scène politique», explique Michael Ng.

Les maisons monstrueuses

Un tel brassage de population ne s'est pas fait sans heurt. Les tensions se sont cristallisées, en 88-89, autour des fameuses «monsters houses». Un Chinois, souvent absent, achetait une petite maison à Richmond, la démolissait, coupait les arbres et construirait une immense maison sur l'ensemble du terrain, comme chez lui à Hong Kong.

Les gens ont mal réagi et ont commencé à accuser les Chinois d'avoir fait grimper les prix des maisons, en voie de devenir aussi élevés qu'à Toronto. Le maire de Richmond a dû modifier les règlements de zonage pour forcer la conservation des arbres et du gazon.

«Les pires tensions se sont manifestées en 89, mais les choses se sont calmées. D'une part, les Chinois ont compris qu'il fallait respecter les coutumes d'ici et, d'autre part, les gens d'ici ont arrêté d'exagérer. L'étude du Laurier Institute a grandement aidé en démontrant que la hausse immobilière était surtout due à l'arrivée massive des babyboomers sur le marché résidentiel», explique le maire de Richmond, M. Halsey Brandt.

Sandra Wilking, à Vancouver depuis 25 ans, ajoute deux explications à la baisse de tension. «Le massacre de la Place Tiananmen, à Pékin, a permis aux gens de comprendre pourquoi nous quittons Hong Kong avant 97. Et les gens ont aussi réalisé que les investissements asiatiques avaient sauvé la Colombie-Britannique.»

Les différences culturelles sont plus faciles à supporter en période d'abondance, surtout quand elles contribuent à créer la prospérité. Après une dizaine d'années à Toronto, William Saywell revenait dans sa province natale, en 83, pour prendre la direction de l'Université Simon Fraser. «Invité à participer aux émissions de lignes ouvertes, populaires et animées à Vancouver, je fus étonné de constater la révolte des gens (quatre intervenants sur cinq) devant l'invasion des étrangers sur nos campus universitaires. C'était au creux de la récession des années 80 qui avait frappé très fort en C.-B.», se souvient le sinologue Saywell.

Dix ans plus tard, en prenant la tête de la Fondation Asie-Pacifique, il n'a pas revécu cette expérience lors de sa participation aux lignes ouvertes. La différence? «La Colombie-Britannique a été épargnée par la récession de 90 qui a frappé si dur en Ontario», explique le professeur Saywell.

Reste le problème des mafiosi chinois, les terribles «triads» de Hong Kong dont personne n'ose parler mais dont tout le monde reconnait les ramifications à Vancouver. Eux aussi veulent quitter Hong Kong avant 97 et eux aussi aboutissent à Hongcouver, malgré le resserrement du filet canadien de l'immigration. □

Demain: Au tour de Vancouver de mener le peloton canadien

... VOIR PAGE E 12

La Presse

Les paroisses riches ont le devoir d'aider les paroisses pauvres, soutient Mgr Turcotte

JULES BELIVEAU

■ Aux yeux de Mgr Jean-Claude Turcotte, ce serait un «scandale épouvantable» que les paroisses riches n'aident pas les paroisses pauvres à continuer d'offrir des services spirituels et sociaux à leur population. Et le soutien des paroisses dans tous les secteurs économiquement défavorisés du diocèse de Montréal est une «responsabilité collective de toutes les personnes ayant à coeur la présence spirituelle dans le milieu, de même que la présence caritative et sociale».

L'archevêque de Montréal a procédé hier dans l'abside de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde au lancement de la collecte annuelle de son diocèse, dont une des raisons d'être est de venir en aide aux paroisses pauvres. L'objectif de cette cinquième campagne de financement diocésaine annuelle est de 1,5 million de dollars.

La collecte, dont le thème est «Donnez, sans vous faire prier» et qui a pour symbole graphique le crucifix découvert en 1206 par saint François d'Assise dans la petite chapelle en ruine de Saint-Damien, aura lieu dans les 283 paroisses du diocèse de Montréal du 18 avril au 2 mai. Plus de 500 dirigeants du milieu de l'industrie et du commerce, comme l'a indiqué M. Marc Bourgie, seront cette année directement sollicités.

M. Bourgie, président du conseil de l'entreprise funéraire Urgel Bourgie, et M. Dominic J. Taddeo, président-directeur général du Port de Montréal, coprésident la collecte 1993 du diocèse de Montréal.

Mgr Turcotte a longuement entretenu hier les représentants des médias d'information sur les besoins financiers du diocèse de Montréal, qui, a-t-il souligné, est loin d'être aussi riche que semble le croire l'opinion publique. L'archevêque a également traité de la visite *ad limina* que feront tous les évêques du Québec à Rome à la fin d'avril et au début de mai. Il a signalé qu'il ne manquera pas de présenter à cette occasion aux plus hautes instances de l'Eglise les résultats du sondage SOM sur diverses questions religieuses, dont l'ordination des femmes, publiés récemment dans *La Presse*.

M. Dominic J. Taddeo, Mgr Jean-Claude Turcotte et M. Marc Bourgie. PHOTO CP

Comme par les années passées, l'archevêque de Montréal a expliqué qu'une partie importante des fonds recueillis lors de la collecte annuelle serviront à aider les paroisses pauvres du diocèse, qui ne parviendraient pas seules à offrir les services réclamés aussi bien par les catholiques non pratiquants que par les pratiquants. Près d'une soixantaine de paroisses du diocèse de Montréal seraient incapables de subvenir à leurs besoins et même de conserver leur église si aucune aide ne leur venait de l'extérieur. Selon Mgr Turcotte, le fait de priver des gens de services d'animation pastorale et des autres services offerts par une paroisse uniquement parce qu'ils sont pauvres serait difficilement acceptable.

Mgr Turcotte a rappelé qu'un bon nombre d'églises faisant partie du diocèse de Montréal — dont plusieurs sont situées précisément dans des quartiers aujourd'hui défavorisés — sont d'une très grande valeur patrimoniale. «Nos pères, a-t-il dit, n'ont pas construit des châteaux, ils n'étaient pas des nobles, mais ils ont mis leur fierté à édifier des temples.» Et il a souligné qu'il est de plus en plus difficile pour bien des paroissiens, et pour l'Eglise, de supporter sans aucune aide l'entretien et la conservation de ces édifices.

Au sujet de la visite *ad limina* Mgr Turcotte a expliqué qu'elle constitue une très vieille tradition dans l'Eglise catholique: tous les cinq ans, tous les évêques du monde entier se rendent à Rome afin de s'y recueillir sur le tombeau de saint Pierre et d'y rencontrer son successeur pour lui faire connaître leur Eglise diocésaine.

Lors de sa visite à Rome, Mgr Turcotte présentera au pape un rapport d'une quarantaine de pages dans lequel il sera question notamment de la multiethnicité de plus en plus marquée de Montréal et des tendances racistes que l'on voit poindre ici et là. Le rapport de Mgr Turcotte traitera également de la pauvreté grandissante et du fossé se creusant sans cesse plus profondément entre les pauvres et les riches dans le diocèse de Montréal. Et il y sera question du besoin d'un milieu d'appartenance éprouvé par les diocésains, de l'éducation de la foi et du rôle que peut jouer la communauté catholique aujourd'hui minoritaire dans la société vivant dans les limites du diocèse de Montréal.

Des résultats du sondage SOM-*La Presse*-TVA, qui révélait entre autres choses que 77 p. cent de la population québécoise est favorable à l'accession des femmes au sacerdoce et que 85 p. cent des personnes interrogées sont en faveur du mariage des prêtres, Mgr Turcotte a souligné qu'il trouvait important «que le sentiment de l'Eglise d'ici soit apporté à l'Eglise (universelle) pour que cela fasse partie du décor et que peut-être un jour ça fasse évoluer un certain nombre de choses».

Montréal entreprend son grand ménage

YVON LABERGE

■ Montréal sort des mois d'hiver affreuse, sale et... méchante. De la crotte de chien partout, des contenants à plusieurs usages abandonnés dans les parcs et les terrains vagues, de la pierraille plein les rues et les trottoirs.

Huit cents travailleurs et 215 véhicules sont à l'oeuvre pour refaire une beauté — en deux étapes — à la métropole.

D'abord, précise Michel Lazure, assistant-directeur du Service des travaux publics, la priorité va au nettoyage des rues, des trottoirs et des pistes cyclables.

Commencée il y a une douzaine de jours, l'opération choc de la corvée de printemps des cols bleus de Montréal devrait se terminer le 12 mai prochain par le blitz annuel des gros morceaux.

Ensuite, ajoute-t-il, les parcs, squares, aires de jeux — baseball, soccer, tennis — et autres places publiques recevront toute l'attention requise pour que les résidants puissent «en prendre possession» au plus tard le 17 mai.

Cette année, on avait prévu que les 2000 kilomètres de rue, les 3200 kilomètres de trottoir et la centaine de kilomètres de piste cyclable seraient nettoyés pour Pâques. C'était sans compter avec la tempête du 1er avril qui a laissé plus de 25 centimètres de neige sur son passage... Depuis mardi la machine est au travail, affirme M. Lazure, et les rues auront été balayées et les trottoirs lavés au plus tard le 23 avril.

Parallèlement, les cols bleus, qui ont rangé les rampes des patinoires extérieures, les clôtures à neige et enlevé les protecteurs des arbres, commencent à poser les bancs publics et les paniers à ordures. Au besoin, là où ce mobilier urbain a passé l'hiver dehors, on remplace ou on répare sur place.

À la fin avril, précise Michel Lazure, autoparcs, viaducs et ruelles se referont à leur tour une beauté. Dans les parcs, on a commencé à ramasser papiers, branches et autres objets accumulés ces derniers mois.

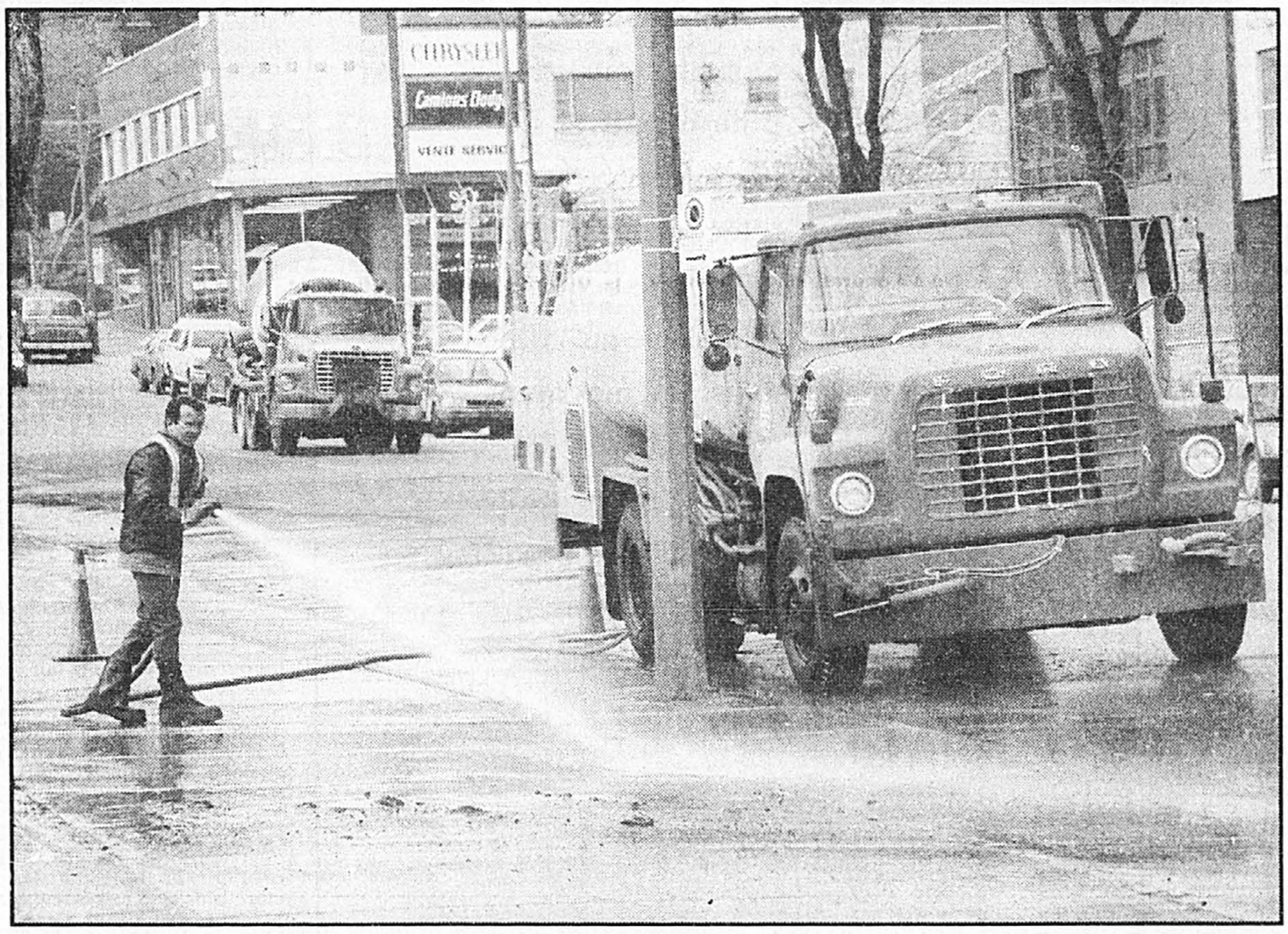

André Tremblay, un col bleu de la ville de Montréal, nettoie les trottoirs de la rue Papineau, entre Sherbrooke et Ontario. La pierraille est poussée, au jet d'eau, dans la rue. Ensuite, un balai mécanique ramassera le tout. PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Avant de réaménager les aires de jeux et râteler les pelouses, il faut attendre l'assèchement du sol. En principe, les terrains de tennis seront ouverts dès le 1er mai et ceux de baseball et de soccer le 17 mai. Par contre, les terrains de soccer avec surface synthétique sont accessibles depuis mardi.

En tout, on estime que le grand ménage du printemps coûtera cette année deux millions de dollars.

Paquette est accusé du meurtre du bébé de sa compagne

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La persévérance d'enquêteurs de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec a permis, hier, au ministère public de porter une accusation de meurtre au deuxième degré contre un homme de 32 ans qui se serait attaqué à un bébé de 13 mois, Dany Fleurant, le 29 juin dernier.

Sylvain Paquette se serait en effet acharné sur le bébé de sa compagne, jaloux de ce qu'elle s'occupait davantage de son enfant que de lui. Ce drame s'est produit dans une maison de la rue Chicot, à Saint-Eustache.

Paquette, qui se trouvait seul avec le bébé dans la maison, aurait pris Dany, tandis que l'enfant s'amusait dans la salle de bains, pour le lancer contre un mur. Quelques instants plus tard, cette fois dans la cuisine, il se serait encore attaqué au bébé. Le petit Dany est alors devenu mou comme de la guenille. Aux policiers, le suspect aurait expliqué qu'il avait mis un doigt dans la bouche de l'enfant et qu'il avait touché à des sécrétions.

Dany a été conduit en premier lieu à l'hôpital de Saint-Eustache, mais devant la gravité de ses blessures les médecins ont ordonné son transfert immédiat à l'Hôpital pour enfants de Montréal: là, les médecins ont constaté la mort cérébrale de l'enfant.

Des soupçons

Quand le décès a été constaté, la police municipale de Saint-Eustache a alerté les membres de l'unité des crimes contre la personne de la SQ, puisque dans cette municipalité toutes les enquêtes pour meurtre sont confiées à la SQ.

Au tout début de leur enquête, les policiers ont eu des soupçons sur Sylvain Paquette. Mais, ils n'ont jamais pu porter des accusations.

Ils ont poursuivi leur travail et rien n'a été laissé au hasard. Après l'autopsie, différentes analyses ont été effectuées sur les parties du corps de l'enfant. Il y eut ainsi une expertise des yeux, faites à Ottawa.

Les enquêteurs ont revu Paquette à quelques reprises durant ces neuf mois. Finalement, il se serait mis à table mardi. Quelques minutes plus tard, un biologiste de la police scientifique était dépêché rue Chicot pour y effectuer des tests avec une nouvelle technologie, appelée «luminol» qui lui ont permis de déceler sur une chaise de la cuisine des taches de sang du même groupe que celui de la jeune victime.

Hier, Paquette, qui ne possède aucun antécédent judiciaire, était conduit au palais de justice de Saint-Jérôme pour être formellement accusé de meurtre au deuxième degré devant le juge Hughes Saint-Germain, de la Cour du Québec. Il reviendra devant le tribunal le 21 avril.

Paquette, propriétaire d'un commerce se spécialisant dans les réparations mécaniques, boulevard Saint-Elzéar, à Laval, co-habitait encore durant les week-ends avec la mère de Dany, laquelle demeure à Montréal durant la semaine. Les deux sont co-propriétaires de chevaux.

L'EXPRESS DU MATIN

EXPLOSION MORTELLE À CHAMBLY

■ Un homme est mort et un autre a été grièvement blessé, hier soir, dans l'explosion d'un camion-citerne au 2075, boulevard Industriel, à Chambly. La conflagration s'est produite à 21 h 30 pendant que deux employés d'une compagnie de transport s'affairaient à nettoyer le citerne presque vide. L'un d'eux est mort sur le coup. Son compagnon a été transporté à l'hôpital du Haut-Richelieu, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Son état était jugé sérieux, en fin de soirée. Un pompier de Chambly a également été blessé. On pense que les vapeurs d'un produit inflammable ont pu causer l'explosion. Une enquête a été instituée.

CONGRÈS DU PARTI CIVIQUE

■ Le Parti civique a confirmé hier que son congrès à la direction se tiendra l'automne prochain. Les règles d'élection des délégués seront connues dans un mois environ. «Le but de cet exercice, a-t-on expliqué hier, est de recruter un candidat à la mairie qui disposera d'un délai raisonnable pour arrimer son programme à celui du parti.» Pierre Gagnier, conseiller municipal de Cartierville, est le chef intérimaire de cette formation et il n'a pas encore fait connaître ses intentions définitives en vue du congrès, qui ne se tiendra pas avant l'automne mais «au plus tard le 31 décembre 1993».

LES PASSAGERS ÉCRASERONT

■ Les passagers de Via Rail qui voyagent sur les trains assurant la liaison Québec-Windsor devront écraser à partir du 1er juin. En effet, à cette date, il sera interdit de fumer à l'intérieur des trains qui traversent ce corridor, a annoncé hier le porte-parole de Via Rail, Malcolm Andrews. Ce nouveau règlement découle «des pressions exercées par les lobbys anti-tabac et tient compte des risques pour la santé des non-fumeurs». L'interdiction ne s'appliquera pas aux autres corridors de Via Rail.

FAUSSES DÉCLARATIONS

■ Deux voyageurs rentrant à Mirabel ont été reconnus coupables d'avoir omis de déclarer des produits alimentaires qu'ils ramenaient de l'étranger, enfreignant ainsi la Loi sur la santé des animaux. Marie-Alice Désir, résidant à Saint-Léonard, a écopé d'une amende de 500 $ pour avoir transporté 58 livres de soupe, tripes de boeuf et lait condensé, le 22 septembre dernier. Laszlo Nemessanyi, citoyen de Dollard-des-Ormeaux, a été condamné à verser une amende de 200 $ pour avoir rapporté de la viande et du fromage, le 10 juillet dernier.

SAISIE DE CIGARETTES

■ Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec, poste de Vaudreuil, ont procédé, hier matin, à une saisie de vingt caisses de cigarettes de contrebande. Pour une vérification de routine, les policiers ont intercepté deux voitures, une Cadillac de Ville 1978 et une Chevrolet Caprice 1981, qui contenaient dix caisses de cigarettes de contrebande chacune, marchandise évaluée à environ 50 000 $. Les deux hommes sont des citoyens de Kahnawake.

VIA: MONTRÉAL-SENNETERRE

■ Il faudra attendre encore au moins deux jours avant que le train de passagers de Via Rail soit à nouveau en service entre Montréal et Senneterre, en Abitibi. Depuis le déraillement d'un train de passagers qui a fait cinq blessés, vendredi dernier, au nord de La Tuque, Via a recours à un service d'autobus pour répondre à sa clientèle. L'accident a été causé par un affaissement du sol attribuable au dégel printanier. Le service ferroviaire devait reprendre hier mais de nouveaux affaissements de terrain ont retardé les travaux de réparations de la la voie ferrée.

LE GUIDE DU ROUTARD

■ Québec-Livres et Hachette Canada annoncent d'un commun accord le retrait du marché du *Guide du Routard Canada 1993-94*. Claude Trudel, directeur général de Québec-Livres, déplore les informations erronées qu'il contient ainsi que le ton de certains passages. Du reste, il s'excuse auprès des gens qui auraient pu en être blessés. À l'avenir, des mesures seront prises tant à Montréal qu'à Paris, pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

PACKARD BELL
NOUVEAU
ORDINATEUR LEGEND 115
• Processeur 80486sx/25 MHz
• 2 Mo de mémoire (jusqu'à 32 Mo)
• Disque dur de 170 Mo à 17 ms
• Contrôleur vidéo intégré "Local Bus"
• Résolution SVGA expandable (512k)
• Lecteur 3.5" Haute-densité
• Souris et clavier inclus
Moniteur en option
1399$

PACKARD BELL
NOUVEAU
ORDINATEUR LEGEND 233
• Processeur 80486sx/33 MHz
• 4 Mo de mémoire (jusqu'à 36 Mo)
• Disque dur de 245 Mo à 12 ms
• Contrôleur vidéo intégré "Local Bus"
• Résolution SVGA expandable (512k)
• Lecteur 3.5" et 5.25" Haute-densité
• Fax/Modem intégré
• Clavier et souris inclus
Moniteur en option
1999$

PACKARD BELL
NOUVEAU
ORDINATEUR MINI-TOUR LEGEND 2133
• Processeur 80486dx/33 MHz
• 4 Mo de mémoire (jusqu'à 36 Mo)
• Disque dur de 245 Mo à 12 ms
• Contrôleur vidéo intégré "Local Bus"
• Résolution SVGA expandable (512k)
• Lecteur 3.5" et 5.25" Haute-densité
• Fax/Modem intégré
• Clavier et souris inclus
Moniteur en option
2399$

AVENTURE ELECTRONIQUE
LOGICIELS INCLUS POUR LES TROIS ORDINATEURS
MICROSOFT WINDOWS 3.1, MICROSOFT WORK POUR WINDOWS, MICROSOFT MONEY ET LE MEILLEUR ENSEMBLE DE JEU MICROSOFT

LIVRAISON GRATUITE MÊME LE DIMANCHE! Détails en magasin
OUEST Boul. BRUNSWICK à Fairview 630-6815
CENTRE Centre Décor Décarie 733-6900
SUD 8100 boul. Taschereau 923-8100
NORD Centre Décor 440 686-3956
EST 4550 Metropolitain est 722-4550
TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivieres-Ouest 691-4520
JOLIETTE 752-1255
SOREL 746-4736

Jeux vidéo-poker : pas de réglementation avant l'automne

Le projet de loi 84, déposé par le ministre Claude Ryan, doit d'abord être adopté

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les exploitants des jeux électroniques, de type vidéo-poker, peuvent dormir tranquilles : il faudra encore plusieurs mois avant que cette lucrative activité (600 millions par année), soit réglementée par Québec.

Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, a déposé un projet de loi avant l'ajournement de Pâques pour encadrer plusieurs activités de jeux, mais cette législation, portant le numéro 84, doit d'abord être étudiée à l'Assemblée nationale avant d'être adoptée.

Cette loi créera la Régie des alcools, des courses et des jeux, un organisme qui chapeautera tous ces secteurs. Mais elle devra d'abord établir une réglementation. Au mieux, donc, ce ne sera pas avant l'automne prochain que le monde des jeux électroniques pourra être soumis à une surveillance gouvernementale.

Depuis plus de six mois, aucun de ces appareils électroniques n'est légalement exploité, le gouvernement du Québec n'émettant plus de permis. Les corps policiers procèdent à de sporadiques saisies, mais la grande majorité des exploitants ne sont aucunement importunés.

Les corps policiers, tant à Montréal, qu'en régions, ne peuvent procéder à des saisies massives d'appareils, car ils doivent d'abord prouver que des sommes d'argent sont versées aux parieurs, ce qui nécessiterait des infiltrations policières dans les milliers d'établissements où les vidéo-pokers sont en fonction.

Le modèle

Le gouvernement du Québec, par le biais de sa future Régie des alcools, des courses et des jeux, entend relier tous les jeux électroniques à un ordinateur central, comme cela se fait déjà dans la province voisine du Nouveau-Brunswick.

La régie verra à établir le nombre d'appareils permis dans les établissements, de même que leur emplacement dans l'édifice. Un permis d'alcool pourra-t-il être révoqué si l'exploitant enfreint les règles concernant les jeux électroniques? Ce sera à la future régie de l'établir.

Toutes les règles d'exploitation proposées par la régie devront être acceptées par le ministre de la Sécurité publique. C'est le gouvernement qui aura à décider quels seront les fournisseurs de ces appareils. C'est également le gouvernement qui, ultimement, décidera de la part des paris qui reviendront dans les coffres de l'État.

Dans les milieux policiers, tant à la SPCUM qu'à la SQ, on ne cache pas que le monde interlope, notamment la mafia italienne, a depuis longtemps la main haute sur l'exploitation de plusieurs de ces jeux électroniques, notamment dans la région de Montréal.

Dans ce contexte, le projet de loi 84 entend clarifier la propriété des appareils, en accordant des licences d'opération.

La future législation veut de plus encadrer le transport des appareils existants, pour éviter qu'ils soient utilisés en dehors du réseau informatisé, en d'autres termes, dans des tripots.

On veut également éviter que ces appareils soient vendus dans d'autres provinces. Ce fut le cas lorsque le Nouveau-Brunswick adopta sa législation il y a quelques années; les appareils illégaux de cette province avaient inondé le marché québécois.

Le projet de loi 84, déposé par le ministre Ryan la semaine dernière, ne vise pas la destruction des appareils.

La future régie englobera par ailleurs l'industrie des courses de chevaux et les opérations des futurs casinos québécois.

La police de Laval fait appel au bon sens des commerçants face aux renifleurs de colle

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ La police de Laval fait appel au bon sens des commerçants afin que les adolescents ne puissent plus respirer de la colle qui leur fait perdre tout contact avec la réalité, comme se prendre pour Superman et se lancer du haut d'un pont.

Au cours du dernier week-end, une bande de jeunes a acheté de la colle en tube, servant normalement à fabriquer des avions, dans un dépanneur du secteur Sainte-Rose. Peu de temps après, un adolescent de 13 ans se lancait du haut du pont de la voie ferrée qui relie le quartier Sainte-Rose à Rosemère.

Fort heureusement, rapporte l'agent Robert Legault, il semble ne s'être infligé que des blessures superficielles au dos. «Il a été chanceux, il est tombé sur des roches et non dans l'eau où le courant à cet endroit est extrêmement fort à cette période de l'année», a dit l'agent Legault de la section prévention.

Il a poursuivi en soulignant qu'aucune loi ou règlement municipal n'empêche les commerçants de vendre de la colle à des adolescents. «Nous leur demandons d'agir en bon père de famille, d'avoir une conscience sociale. Il est normal que des enfants aiment coller des avions, mais quand un jeune revient deux ou trois fois acheter des tubes, il est permis de se poser des questions. Respirer de la colle cause des problèmes impardonnables au cerveau en brûlant les cellules», a précisé le policier.

Selon l'agent Legault il y de plus en plus d'adolescents qui *sniffent* car, pour peu d'argent, ils peuvent partir et avoir du *fun*, comme les plus vieux qui utilisent des drogues ou des boissons alcoolisés. Pour lui, il s'agit d'un jeu aussi dangereux que celui de respirer de l'essence comme l'ont fait récemment des jeunes Inuit.

Hier, l'agent Legault a envoyé un message par télécopieur à tous les marchands lavallois membres du programme de prévention intitulé *Bienvenue, on a ton portrait*.

On suggère aux commerçants d'établir une politique très stricte dans leur établissement concernant la vente de colle, et que des directives précises soient données à tous les employés. «La vie qye vous sauverez sera peut-être celle d'un être qui vous est cher», écrit l'agent Legault.

Un autre drame conjugal dans le canton de Granby

Presse Canadienne
GRANBY

■ La police n'écartait pas l'hypothèse d'un meurtre suivi d'un suicide pour expliquer la mort d'un homme et d'une femme dont les cadavres ont été découverts durant la nuit d'hier dans une maison mobile du canton de Granby.

Les victimes ont été identifiées comme étant Jocelyn Lussier, 26 ans, et Sylvie Saint-Pierre, 29 ans, un couple sans enfant.

Ce n'est que fortuitement que la macabre découverte a été faite au cours de la nuit de mardi à mercredi; inquiet du fait que M. Lussier ait raté deux quarts de travail sans raison, un coordonnateur de la compagnie Circo Craft, de Granby, a communiquéavec les policiers qui se sont rendus au domicile du couple.

«La scène du crime n'est pas claire. Elle ne le sera d'ailleurs qu'à la suite des expertises, a déclaré hier soir le porte-parole de la Sûreté du Québec, l'agent Tom McConnell. À cette étape-ci de l'enquête, nous sommes moralement certains, à 99 pour cent, des circonstances du crime, mais nous ne confirmerons rien aussi longtemps qu'il subsistera une autre possibilité».

Le drame se serait joué au moins 24 heures avant la découverte des corps, estime la police. Il est permis de supposer, puisque le couple était en tenue de jour, qu'il a dû survenir dans la journée de lundi.

Le mystère demeure complet quant au motif du vraisemblable meurtre-suicide. Les enquêteurs n'auraient, après une fouille exhaustive de la maison, trouvé aucune lettre expliquant le geste. De même, rien ne laissait présager, chez les proches, une telle fin.

Les corps ont été transportés à l'Institut de médecine légale de Montréal pour les fins de l'autopsie.

Il s'agit du deuxième drame familial à ébranler le canton de Granby en moins d'un an. En août dernier, un homme dépressif avait tué sa femme et son fils dans une résidence de la route 137.

Jusqu'au 31 mai, obtenez un téléphone portatif et l'accès mensuel au réseau pour seulement 29,95$ par mois. Faites vite! Appelez le 1 800 267-0123 pour obtenir tous les détails sur l'offre Avantage portatif.

J'aime aller jouer dans le trafic.

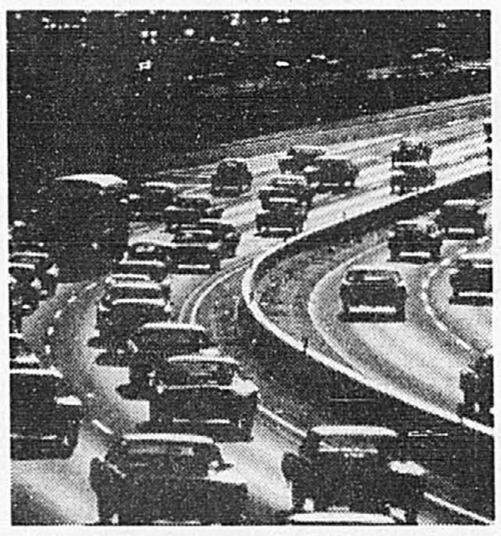

En m'équipant chez Bell Mobilité, je ne me suis jamais senti aussi libre. Oui, libre!

Au lieu d'angoisser quand je suis pris dans la circulation, j'en profite pour faire quelques appels. Ça me relaxe.

Peu importe où je vais, je peux rester en contact avec mes amis, mes clients, ma famille. Et quand je dis n'importe où, je ne vous monte pas un bateau: Bell Mobilité a le plus grand réseau et l'un des meilleurs services à la clientèle 24 heures sur 24 en Amérique du nord.

En fait, chez Bell Mobilité, tout est bon pour retrouver sa liberté: téléavertisseur, télécopieur mobile, téléphone cellulaire. J'y ai trouvé la technologie qui correspond à mes besoins. Et à mes oyens.

Passez donc voir un conseiller Bell Mobilité... Vous verrez, il tient à votre liberté. À cette liberté qui vous permet de performer au travail et de rentrer quand même à temps pour souper.

Bell Mobilité
Enfin libre

Aujourd'hui, deux tirages. Écoutez le ZOO de Montréal à 7 h 25 et 8 h 05, répondez correctement à la question du jour et gagnez INSTANTANÉMENT un voyage en Jamaïque toutes dépenses payées ! Si vous êtes abonné(e) à La Presse : vous gagnez 2 voyages !

INDICE DU JOUR : LE TABLOÏD SPORTS
COMPOSEZ : 790-0111

4 VOYAGES À GAGNER CHAQUE JOUR

JAMAICA GRANDE

La Presse

vacances air transat

ACCOMPAGNEZ GILLES PAYER, PIERRE OUIMET ET MARIO PELCHAT!

Règlements disponibles à CKMF 94,3 et à La Presse

Fabrikant est apte à subir son procès, dit un psychiatre... que l'accusé prend à partie

YVES BOISVERT

■ Valery Fabrikant souffre de troubles de la personnalité qui font en sorte qu'il se sent constamment persécuté, mais il est en contact avec la réalité, ne souffre pas de délires et comprend très bien pourquoi il se retrouve devant un jury dans un procès criminel. Bref, il est apte à subir son procès.

Telle est la conclusion du docteur Paul-André Lafleur, psychiatre à l'Institut Pinel, qui a évalué, à la demande du juge, l'état mental de l'accusé.

Il y a trois semaines, le juge Fraser Martin, de la Cour supérieure, avait en effet interrompu le procès de l'homme de 53 ans, qui est accusé du meurtre de quatre professeurs de l'université Concordia. Le juge Martin disait avoir des raisons de douter de l'aptitude de l'accusé à subir un procès.

Le procès est donc dans une parenthèse en ce moment: on débat de l'aptitude de l'accusé à subir son procès. Ce sera au jury de déterminer si Fabrikant est apte ou non.

Le docteur Lafleur, 36 ans, a expliqué au jury hier qu'il n'avait pas pu obtenir la collaboration de Fabrikant lors des deux tentatives d'entrevue qu'il a faites. Le médecin a donc dû se rabattre sur les enregistrements du procès que lui a fournis la cour pour évaluer Fabrikant.

Le psychiatre en a conclu que Fabrikant n'a aucune maladie mentale grave (psychose, dépression, manie, etc), mais souffre d'une «personnalité paranoïaque avec de forts traits narcissiques».

«Cela se manifeste de façon générale par un manque de confiance envers autrui», a expliqué le psychiatre. L'expert a expliqué que le fait de se méfier des autres, en soi, ne signifie pas un trouble de la personnalité. Mais dans le cas de Fabrikant, ce trait de personnalité est accentué de façon extrême.

Valery Fabrikant

Fabrikant se méfie de toutes les personnes qui sont dans une position d'autorité envers lui. Le juge est une de ses cibles préférées, les avocats n'ont pas non plus sa confiance, et les policiers pas davantage.

Le docteur Lafleur a décrit Fabrikant comme quelqu'un de «procédurier», chicanier, ayant tendance à s'accrocher à des détails et à remettre en question tout le processus judiciaire, qu'il perçoit comme une brimade. Les personnes comme lui sont «incapables de remise en question», sont «rigides, rancunières et critiques».

Elles se sentent persécutées et veulent faire sentir aux autres ce qu'elles ressentent.

Mais cela, toujours dans les limites de la réalité et en comprenant très bien ce qui se passe. Et c'est là le test de l'«aptitude» à subir un procès: comprendre la nature du processus judiciaire, ses conséquences, et être en mesure de conseiller son avocat.

Fabrikant a aussi des traits de personnalité narcissique, c'est-à-dire qu'il a une perception «grandiose de lui-même». «Il s'attribue une grande importance et veut être reconnu. Il ne lui suffit pas d'être une victime, il lui faut triompher. Il agit de façon méprisante envers les autres et tente constamment de les abaisser.»

Le comportement de Fabrikant avec les témoins est un excellent exemple de cela, de dire l'expert. Il remet la compétence de tout un chacun en question en les questionnant à l'infini sur des points de détail qui n'ont aucune pertinence avec le procès.

«Un procès comme celui-ci, où un juge et un jury, ainsi que d'autres personnes dans la salle, sont obligés de l'écouter, lui offre la meilleure occasion de s'offrir une tribune utile pour se justifier mais aussi pour mettre les autres en situation déplaisante et leur communiquer qu'elles sont incompétentes.»

Fabrikant s'exprime donc avec hauteur et cherche à rabaisser les autres. Des gens affectés de ces troubles se retrouvent souvent devant les tribunaux.

«Évidemment, dans le cas présent, ce n'est pas lui qui poursuit, mais le plaisir est le même. Et à la limite, la situation est inversée: il laisse souvent entendre qu'il est la victime dans cette affaire. Il devient donc la victime et questionne les autres de façon abusive.»

Le contre-interrogatoire du docteur Lafleur, fait par Fabrikant lui-même (il s'est fait assigner une avocate mais refuse de la laisser faire les contre-interrogatoires) était une illustration parfaite de ce que venait de dire le médecin.

L'accusé a tenté de renverser la proposition du médecin, l'a traité de narcissique et a même demandé au psychiatre s'il était apte à subir un procès.

À plusieurs reprises, le docteur Lafleur a dit à Fabrikant qu'il était en train de faire avec lui exactement ce qu'il faisait avec les autres témoins, c'est-à-dire «poser des questions qui ne mènent nulle part en y prenant plaisir».

Fabrikant a dit que ses étudiants lui faisaient une excellente évaluation et qu'il ne devait donc pas être hostile avec tout le monde. Le médecin a répondu qu'il ne remettait pas en question sa compétence professionnelle et que son évaluation n'avait aucun rapport avec cela. Les étudiants étaient par ailleurs en position de «soumission» avec lui, ce qui peut expliquer une relation moins problématique.

«Est-il possible que quelqu'un qui se sent persécuté soit effectivement persécuté par plusieurs personnes en même temps?» a encore demandé l'accusé.

— Oui, c'est possible.

— Est-il possible que je sois persécuté par plusieurs personnes?

— Mon hypothèse ne va pas dans ce sens-là, a dit le médecin en souriant.

Le psychiatre a également dit à Fabrikant qu'ils étaient tous deux d'accord sur le fait qu'il est apte à subir son procès et qu'il trouvait donc «toute cette conversation parfaitement inutile».

«Ce que je trouve tragique, c'est l'absence des victimes dans ce débat», a lancé le psychiatre à l'accusé. «J'aimerais aussi qu'elles soient ici», a répondu Fabrikant.

Le procès se poursuit ce matin avec la suite du contre-interrogatoire du psychiatre.

Jocelyne Champagne refuse encore de remettre son enfant à son père; le juge l'envoie en prison

Presse Canadienne

BAIE-COMEAU

■ Nouveaux rebondissements dans l'affaire Jocelyne Champagne: le juge Ross Goodwin, de la Cour supérieure, l'a déclarée coupable, hier, d'un quatrième outrage au tribunal et l'a condamnée à demeurer incarcérée jusqu'au 28 mai prochain.

Pendant ce temps, le père de l'enfant, André Caron, entreprend une poursuite de 400 000 $ en dommages et intérêts contre son ex-femme, qui renouvelle sa requête pour changement de la garde de sa fille Caroline.

Détenue depuis presque un an, Mme Champagne devait, hier matin, répondre à une ordonnance, émise le 14 octobre 1992 par le juge Paul Corriveau de la Cour supérieure, lui enjoignant de rendre son enfant à son père, qui en a la garde, ou de révéler toute information qui permettrait de la retrouver.

Après avoir constaté l'absence de l'enfant, aujourd'hui âgée de six ans, l'avocate du père, Me Brigitte Gauthier, a demandé au juge de condamner à nouveau Mme Champagne pour outrage au tribunal et a réclamé la peine maximale d'un an ferme.

«Ce n'est pas de gaieté de coeur que mon client veut que son ex-femme soit incarcérée. Mais c'est la seule solution, puisque malgré tous les jugements rendus dans ce dossier, Madame continue de faire sa propre loi», a plaidé Me Gauthier.

Quant au procureur de l'intimée, Me Sylvie Schirm, elle a dit vouloir qu'on condamne sa cliente à une amende plutôt qu'à une peine d'incarcération.

«Je demande aussi que le mandat d'exécution que vous allez rendre soit suspendu jusqu'à que les nouvelles requêtes soient entendues dans ce dossier», a-t-elle ajouté.

Le juge Goodwin a par la suite ajourné afin de permettre à Mme Champagne de réfléchir à son destin.

«Vous seul détenez la clé de votre cellule. Retournez-y quelques minutes pour décider si vous la remettez ou non à la cour», lui a indiqué le président du tribunal.

C'est par la suite qu'il l'a condamnée à demeurer incarcérée et à se représenter, devant lui, le 27 mai 1993 avec son enfant.

OLDSMOBILE CUTLASS SUPREME

IL FAUT LOUER LE TRAVAIL DE NOS INGÉNIEURS

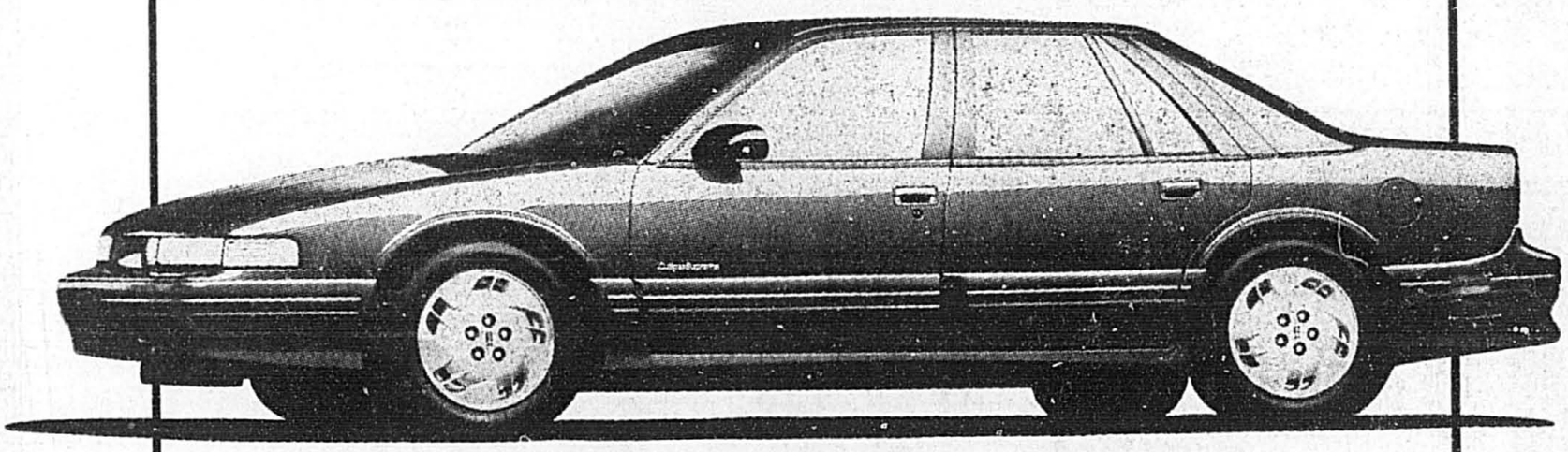

359 $ PAR MOIS* POUR 36 MOIS

Louez dès maintenant une Cutlass Supreme SL 1993 et appréciez tout le soin que nos ingénieurs ont apporté à sa conception.

- Moteur V6 3,1 L de 140 chevaux à injection multipoint
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Climatiseur
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Freins à disque assistés aux quatre roues
- Groupe d'équipement sport avec phares antibrouillard
- Roues 16" en aluminium
- Commande de déverrouillage des portes à distance
- Garantie GM TOTAL^MC de 3 ans/60 000 km** sans franchise

Assistance† ROUTIÈRE

VOS CONCESSIONNAIRES CHEVROLET Geo Oldsmobile PARTICIPANTS

*Prix basé sur un bail de 36 mois, avec un versement initial de 2 400 $ (ou échange équivalent), incluant tous les rabais du manufacturier après les taxes. Premier versement et dépôt de garantie de 425 $ remboursable requis. Taxes en sus. Kilométrage limité à 24 000 km par année. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 ¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, ne s'appliquant qu'aux modèles neufs 1993 en stock. **Selon la première éventualité. †L'Assistance routière Oldsmobile est offerte sur les modèles Oldsmobile 1993. Durée : 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Pierre Foglia

Les zéros positifs

Les cégépiens du collège de l'Outaouais (Gatineau) appelaient l'autre jour à une manif contre la réforme Robillard. Une occupation. «On couche ici», invitait leur tract.

Un tract de 20 lignes. Deux millions de fautes dans ces 20 lignes. Des grosses. Des hénaurmes. Des fautes hippopotames. Et je ne parle pas du charabia. Juste les fautes. Je relève, en gras, les plus criantes...

Contre d'éventuel frais de scolarités...

Dite-le à vos amis...

Pour ses raisons (les coupures dans les cours de philo et dans les cours d'éducations physiques actuelle)... nous devons dire non à Mme Robillard...

Vous êtes fortement invité à venir dormir au collège, quelques matelats seront disponibles, amenez votre sac de couchage...

On n'amène pas, petits béotiens, on *amène* quelqu'un, mais on *apporte* son sac de couchage. Pour quoi faire d'ailleurs? Un dictionnaire vous serait tellement plus utile qu'un sac de couchage. Pourquoi aller passer la nuit au cégep? Vous n'avez pas assez d'y dormir le jour?

C'est notre avenir qui est menacé, et celle de nos future enfants, dit encore le tract, sans se douter à quel point il tape dans le mille...

Avenir est masculin, radieux babouins. Masculin et, par la grâce de votre nullité galopante, probablement fucké.

Vous faites des fautes, bon. On le savait déjà. Mais ce qui désole, ici, n'est pas votre orthographe crapoteuse. Ni la glu punkisante de votre ignorance. Ce qui renverse, ici, c'est votre inconscience de débiles légers.

Vous faites des millions de fautes dans vos travaux, bon. Vous êtes nuls, bon. Vous n'en avez pas moins le primesautier culot de vouloir défendre l'éducation et la culture contre les basses attaques du pouvoir. Bon encore.

Mais sacrament, cette fois-là, la fois où vous vous mêlez de défendre l'éducation, CETTE-FOIS LÀ AU MOINS, ne faites pas de fautes. Faites-les corriger par un prof, ou par le moins nul d'entre vous.

Vous ne voyez donc pas, vous ne sentez donc pas tout le ridicule qu'il peut y avoir à proclamer que l'avenir est menacé et surtout *celle de vos future enfants* en faisant une faute à avenir et une faute à futur?

Comme c'est parti là, il n'y en aura pas d'avenir. Et vous n'aurez pas d'enfants.

Vous aurez des petits légumes.

o

Le tract en cause m'a été envoyé par Ghislain Ladouceur, un étudiant du même cégep, une bol probablement, qui se scandalise: «Imaginez monsieur, *qu'elle* langue nous écrirons demain»...

J'imagine jeune homme. *Qu'elle* horreur!

o

Test de français écrit du ministère, soumis le 27 mars dernier, aux étudiants des cégeps qui veulent entrer à l'université...

Vous devez développer une argumentation qui justifie votre opinion sur l'un des trois sujets suivants... La violence à la télévision influence-t-elle les comportements sociaux?... Le sida modifie-t-il les comportements sexuels des gens?... Les salaires des vedettes du hockey professionnel est-il justifiable?

Injustifiable en tout cas, camarades fonctionnaires du ministère de l'Enseignement dit «supérieur», de ne pas accorder le verbe avec son sujet.

o

Bref, c'est le bordel du haut en bas, de l'école au ministère.

D'où l'urgence d'une réforme de l'enseignement.

D'où l'urgence de DÉCIDER.

Décider de revenir à l'école d'il y a trente ans, élitiste. Réapprendre à lire et à écrire aux enfants comme avant. Revenir au pied de «la lettre»...

Ou décider de prendre le tournant. D'ouvrir l'école sur les nouvelles réalités culturelles, sur la culture de l'image. Accepter que ce ne sera plus jamais «comme avant». Changer l'école pour qu'elle accueille les enfants tels qu'ils sont maintenant.

Ou décider un peu des deux. Un peu la lettre rafraichie, un peu l'image, un peu le beat.

Je ne sais pas, je ne suis pas ministre de l'Éducation. Mais décider quelque chose. Et avant toute chose, de toute urgence, refaire de l'école un lieu où l'on apprend à apprendre. Où l'on apprend que c'est long, difficile d'apprendre, quoi que l'on apprenne.

Je ne suis pas ministre de l'Éducation mais il me semble que l'urgence n'était pas de couper deux cours d'éducation physique au collégial, mais de réapprendre à apprendre aux enfants du primaire et du secondaire.

Je ne suis pas ministre de l'Éducation, mais peut-être que madame Robillard ne l'est pas non plus.

Le gros con-sul

Kim Campbell, Kim Campbell, je veux bien, mais avez-vous pensé, avant de vous jeter dans ses bras, aux boulets qu'elle tire avec elle? Spécialement au Québec? Spécialement à Laval? Pour les beaux yeux de Kim, vous réécririez Della Noce? Vraiment?

Vous avez le sens de l'humour. Et de l'absurde.

Avez-vous entendu ses dernières élucubrations floridiennes?

Mille agressions par jour en Floride, hurle-t-il dans tous les micros qu'on lui tend. C'est écoeurant, nos Québécois ne sont pas protégés...

«Nos» Québécois, ce possessif pute, ce populisme racoleur, cette façon de faire peur, pour dire aussitôt: «Oui mais je suis là! Comptez sur moi»...

Mille agressions par jour en Floride, ça ne veut absolument rien dire sinon que ça joue de plus en plus dur dans la Little Havanna de Miami, et dans la Tranquera, l'enclave colombienne, le marché mondial de la coke. Ça veut dire aussi qu'à Jacksonville et à Tampa et à Gainesville et à Ocala, la dévastation culturelle touche le fond.

Bien sûr que l'industrie touristique s'accompagne d'une criminalité spécifiquement touristique, rien de plus facile que de sauter la sacoche d'une mémée en gougounes dans le parking d'un centre commercial, et donc rien de plus niaiseux de conseiller aux touristes, comme le faisait Della Noce à la radio, de ne pas quitter l'autoroute et les circuits touristiques... Il faut n'être jamais sorti de son bungalow et de Pompano Beach pour ne pas deviner que la chasse aux touristes se pratique là où il y a le plus de... touristes!

Cela dit, il n'y pas plus d'incidents en Floride qu'à Hawaï par exemple, ou en Espagne, ou en Thaïlande. J'arrive de Floride, je m'y suis senti ni plus ni moins en sécurité que dans ces pays-là. Mais en rentrant, à entendre hurler Della Noce dans le sillage d'une malchanceuse victime de balle perdue qu'on rapatriait, j'aurais juré que je rentrais de Bosnie. J'y étais moi monsieur!

En fait, Della Noce est en train de s'auto-proclamer consul du Canada en Floride.

Et ça lui va bien, je trouve.

Gros con-sul, va.

Selon un sondage, le bénévolat prend de plus en plus d'ampleur au Québec

LILIANNE LACROIX

■ Alors que l'État tend de plus en plus à réduire ses dépenses et par conséquent ses services au citoyen, le bénévolat prend de plus en plus d'ampleur au Québec. À la veille de la semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 18 au 24 avril, un sondage réalisé tout récemment par le Groupe Léger et Léger pour le compte de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec, révélait ainsi que, dans les douze derniers mois, 40,8 p. cent des personnes âgées de 18 ans et plus ont fait du bénévolat, soit au sein d'un organisme, soit de leur propre initiative.

« Si les gens consacrent en moyenne un peu moins de temps au bénévolat (en moyenne 7,4 heures par semaine), en revanche, le nombre de bénévoles a augmenté », déclare Mme Danièle Feredj, directrice générale de la fédération.

L'enquête a été effectuée auprès de 1011 adultes de 18 ans et plus, du 13 au 16 mars. Le taux de réponses a été de 69,3 p. cent et la marge d'erreur est évaluée à plus ou moins 3,08 p. cent.

La volonté d'aider les gens dans le besoin (51,8 p. cent), ainsi que le sentiment d'accomplissement personnel (11 p. cent) constituent les principaux incitatifs à l'implication bénévole. Ce sont exactement les mêmes motifs qui poussent les gens à poursuivre leur action. Sept Québécois adultes sur 10 ont été, à un moment ou à un autre, impliqués dans l'action bénévole.

« J'ai l'impression de faire du bien aux gens », déclarait Marie-Hélène Boisclair, 13 ans, qui effectue des sorties avec des personnes âgées et a un rendez-vous téléphonique avec deux d'entre elles tous les mardis.

Marie-Hélène est membre de Coup de pouce-Jeunesse, un organisme pour adolescents de 12-15 ans qui oeuvre auprès des personnes âgées, handicapées et des enfants.

« Quand on se penche sur le bénévolat, on réalise vite que l'image de la dame patronesse est complètement dépassée, déclarait M. Jacques Godbout, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique et président d'honneur de la Semaine de l'action bénévole 1993. En me penchant sur le phénomène, j'ai perdu mes préjugés. J'ai découvert là des gens efficaces, riches et qui approchaient les autres sans condescendance. J'ai aussi découvert un type de solidarité différent de celui de l'État. »

La crise économique et l'implication moins grande de l'État ont entraîné les gens à se serrer les coudes. Une nouvelle solidarité a pris naissance. C'est ce qui expliquerait que l'importance du bénévolat organisé, évalué à 19 p. cent en 1987, ait connu une hausse de 8,3 p. cent en cinq ans pour se situer maintenant à 27,3 p. cent.

M. Jean-Guy Tessier, sous-ministre adjoint au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, y voit un signe très encourageant pour son gouvernement : « En réduisant les services, on craignait de démobiliser les bénévoles. Mais au contraire, les gens semblent justement se mobiliser autour du fait que l'État est moins présent. D'ailleurs, le sondage révèle qu'il n'y a pas encore de signe de saturation en terme d'offre. C'est important. »

Les données sur l'implication bénévole révèlent en effet que 56,1 p. cent des Québécois montrent des prédispositions à l'action bénévole contre les 40,8 p. cent qui sont effectivement impliqués.

N'aura-t-on pas tendance à remplacer des emplois payés par des bénévoles et à empirer ainsi le problème du chômage ? N'est-ce pas donner au gouvernement un laissez-passer pour abandonner des responsabilités qui lui reviennent ? N'est-il pas dangereux de créer une force parallèle formé de *cheap labor* ou même de bénévolat ?

M. Godbout avouait : « C'est là un problème très important dans une société où le travail rémunéré devient une ressource rare, presque un privilège. Les bénévoles sont nécessaires, essentiels, dans une société comme la nôtre qui n'a pas les moyens de tout payer, mais il faut établir une limite. Le danger, c'est que l'État use du bénévolat pour remplir des fonctions qui ne sont pas de son ressort. La tendance commence à se faire jour mais heureusement, les organismes bénévoles en sont conscients et sauront sans doute y résister. »

Dans la dernière année, plus de 73 p. cent de toutes les expériences bénévoles se sont faites dans cinq secteurs d'activités : l'aide humanitaire (26,5 p. cent), la santé (18,9 p. cent), les sports et les loisirs (17,1 p. cent) et l'éducation (10,7 p. cent). Premier lors de l'enquête nationale de 1987, le secteur des organismes religieux (10,4 p. cent) passait au sixième rang.

La tendance à faire du bénévolat est plus marquée chez les personnes de 35 à 64 ans (46,5 p. cent) et celles qui possèdent plus de 16 années de scolarité (49,6 p. cent). À l'inverse, la tendance à n'avoir jamais fait de bénévolat se retrouve surtout chez les 65 ans et plus (51,4 p. cent) et les personnes ayant moins de sept années de scolarité (60,2 p. cent).

Les chèques d'aide sociale désormais retournés à Québec quand le destinataire déménage

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le ministère québécois de la Sécurité du revenu vient de s'abonner à un service postal spécial pour que les chèques d'aide sociale ne soient pas réacheminés au destinataire en cas de changement d'adresse.

En conséquence, 6000 chèques émis annuellement par l'aide sociale devront être retournés au ministère parce que le bénéficiaire a déménagé.

Le contrat, conclu entre le ministère et la Société canadienne des postes au coût minime de 175 $ par an, est entré en vigueur le premier mars dernier, a appris La Presse Canadienne. Tous les facteurs et les employés des Postes ont été avisés d'appliquer intégralement la nouvelle directive et de retourner les chèques au ministère en cas de déménagement.

« C'est abusif, a commenté Thérèse Spénard, porte-parole du Front commun des assistés sociaux du Québec. La mesure risque de priver du strict minimum des personnes qui ne peuvent compter que sur l'aide sociale pour faire vivre leur famille. »

Mme Spénard a aussi fait valoir « le caractère discriminatoire de ce système pour les assistés sociaux » puisque tout citoyen ordinaire qui déménage a le droit de faire suivre son courrier par le service postal tandis que les assistés sociaux ne pourront pas en faire autant.

Une autre porte-parole d'un groupe de défense des assistés sociaux, Nicole Jetté, de Granby, a raconté qu'une personne ayant déménagé en fin de février a dû attendre au 19 mars avant de recevoir finalement son chèque pour le mois de mars. Les chèques sont généralement disponibles le premier de chaque mois.

Les effets du retard dans ce cas précis ont été désastreux pour la santé physique et psychologique du bénéficiaire, a raconté Mme Jetté.

Mais, selon Pietro Perrino, chef de cabinet du ministre responsable de l'aide sociale André Bourbeau, personne ne sera pénalisé par le non réacheminement du courrier.

Si en effet une personne ayant déménagé avait oublié de remplir le formulaire mensuel qui lui donne droit à l'aide sociale, cette personne pourrait s'adresser à son agent d'aide sociale et requérir une aide financière spéciale en attendant son chèque, a expliqué M. Perrino.

L'entente conclue avec la Société des postes a pour effet, selon l'adjoint du ministre Bourbeau, de déceler d'éventuels cas de fraude ou de perception illégale de chèques de la part de personnes inadmissibles.

Le ministère de la Sécurité du revenu a dans le passé mis en place des mesures du même type pour dépister des cas de fraude. Par exemple, on a récemment obligé certains bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail mais qui refusent de participer aux mesures d'employabilité, d'aller quérir eux-mêmes leur chèque au bureau de Travail-Québec.

En vertu du nouveau système, les enveloppes dans lesquelle sont transmis les chèques d'aide sociale sont marquées de la mention « ne pas faire suivre ».

« Cette mention sur l'enveloppe est un message à tous les assistés sociaux qu'on les considère presque comme des fraudeurs », soutiennent les représentantes des groupes de défense des assistés sociaux.

Le Norstar à un prix ridiculement bas!

Jusqu'au 30 avril, Bell vous offre le système téléphonique Norstar 3 x 8 à un prix très, très bas!

Imaginez! Vous pouvez obtenir en crédit-bail un Norstar[mc] 3X8, configuration 2 lignes, 2 téléphones M7310, pour seulement 29,95 $* par mois, installation comprise.

- Facile à utiliser.
- Conçu pour suivre l'évolution technologique.
- Fonctions pratiques telles que l'affichage et l'intercommunication.

En plus, vous bénéficiez de la qualité Bell et de la rapidité de son service après-vente. Renseignez-vous aujourd'hui auprès d'un de vos conseillers en appelant au

1 800 363-BELL

* Pendant 60 mois, sur une base trimestrielle, sans mise de fonds initiale. Sous réserve de l'approbation de crédit.
[mc] Marque de commerce de Northern Telecom.

Seulement 29,95 $ par mois

Offre valable jusqu'au 30 avril!

Bell
des gens de parole[mc]

De la collection de diamants Birks...

Rabais de 30 % sur toutes les dormeuses à diamant

Ord. à partir de 299 $

En solde à partir de 209,30 $

Deux éclairs fulgurants ! Voici une paire de diamants minutieusement assortis et montés à la main sur or 14 ct. Grâce à la qualité rigoureuse de la taille des diamants Birks, le maximum d'éclat et de beauté vous est assuré... et grâce au rabais sur toute la collection, vous êtes certain de trouver la paire parfaite.

BIRKS
Joaillerie par excellence depuis 1879

1240, square Phillips, tél. (514) 397-2511 • Centre Fairview Pointe-Claire, tél. (514) 697-5180 • Centre Rockland, tél. (514) 341-5426
Carrefour Laval, tél. (514) 688-3431 • Mall Champlain, Brossard, tél. (514) 465-3350 • Promenades St-Bruno, tél. (514) 461-0011

Le bâtonnier du Québec : un avocat ne peut devenir un informateur régulier de la police

ANDRÉ NOËL

■ Un avocat doit parfois informer la police et ne pas respecter son secret professionnel, mais seulement si la vie et la sécurité de citoyens sont en danger, souligne le bâtonnier du Québec, Paul Carrière, à la suite de l'affaire Leithman.

Mais un avocat ne peut certainement pas devenir un informateur régulier de la police, a ajouté Me Carrière, au cours d'un entretien, hier.

L'affaire Sidney Leithman, avocat assassiné en 1991, a créé tout un émoi parmi les membres du Barreau du Québec. Des journaux ont révélé cette semaine que Me Leithman était un informateur codé pour la Gendarmerie royale du Canada.

«Ces révélations sont troublantes, a dit Me Carrière. Un avocat ne devrait jamais relater ce qu'un client lui a dit. Il ne devrait pas non plus dévoiler les activités de son client, confier où il s'est rendu, qui il a rencontré, etc. Sinon, c'est une rupture totale de la confiance qui doit s'établir.»

Mais il y a une exception. «Si un avocat a des raisons sérieuses de croire que son client va commettre un acte criminel qui va mettre en danger la vie ou la sécurité de personnes, il a le devoir d'informer la police.»

Il existe même une certaine jurisprudence à cet égard. En 1982, dans Descôteaux contre Mierzwinsky, la Cour suprême du Canada affirmait qu'une communication privilégiée visant à perpétrer un crime ou une fraude n'est pas protégée malgré la bonne foi de l'avocat.

Certains avocats se montrent plus radicaux que le Bâtonnier, en ce qui concerne le secret professionnel. C'est le cas de Me Marc-André Blanchard.

«La seule exception à la règle du secret, c'est lorsque le système judiciaire soupçonne de façon très sérieuse qu'un avocat a lui-même participé aux actes criminels», affirme Me Blanchard.

Mais que doit faire un avocat si, par exemple, son client le prévient qu'il va aller poser une bombe dans un supermarché?

«Ce serait un cas de conscience très délicat. Mais tout compte fait, je crois que même là, je serais lié par le secret professionnel. Les avocats n'ont pas un devoir de délation. Si des gens décident de poser des gestes illégaux, ce n'est pas à nous de les dénoncer.»

Me Guy Cournoyer, vice-président de l'Association des avocats de la défense, s'est montré scandalisé par les agissements présumés de la GRC, s'il est vrai que ce corps de police savait que Me Leithman était un informateur.

«La police fait partie de l'appareil d'État, souligne le criminaliste. Comment l'État peut-il, d'un côté, obliger les avocats au secret professionnel; et de l'autre, se rendre complice de la violation de ce secret?

«Les gens ne semblent pas réaliser la gravité de ce qu'on apprend, dans l'affaire Leithman. Concrètement, ça veut dire que l'État se donne le droit de se trouver dans le cabinet privé d'un avocat, lors des rencontres avec ses clients. Si c'est le cas, notre système judiciaire ne tient plus à rien. C'est la fin du droit au silence d'un accusé, de la présomption d'innocence et de l'obligation de l'État de faire la preuve de la culpabilité.»

Me Cournoyer cite une décision récente d'un juge d'un tribunal ontarien, qui a refusé d'accorder la demande d'extradition d'un Américain aux États-Unis. Le juge a en effet souligné que le procureur général du Canada avait obtenu les informations qui appuyaient cette demande d'extradition, de la bouche même de l'avocat de l'Américain.

Un homme est exécuté par injection

AFP

FLORENCE

■ Un garçon de ferme, convaincu de l'assassinat de quatre personnes au ranch où il était employé, a été exécuté mercredi par injection léthale dans une prison de Florence (Arizona).

James Clark, 35 ans, a été exécuté après que la Cour suprême eut rejeté, par sept voix contre deux, deux appels de dernière heure. Les avocats du condamné avaient notamment contesté devant la plus haute instance judiciaire des États-Unis la déposition d'un témoin qui fut autorisé à témoigner, masqué, au procès de M. Clark.

Clark avait été condamné à mort pour avoir poignardé en 1977 les deux propriétaires du ranch d'Elfrida (Arizona) où il était employé, ainsi que deux de ses collègues vachers. Comme butin, il avait pris une selle, une bague et des cartes de crédit avant de s'enfuir dans la voiture de son patron.

Centre Colette Maher
TECHNIQUE NADEAU
Une vraie cure de rajeunissement
YOGA respiration, souplesse, détente.
100 professeurs affiliés
VENEZ ASSISTER À UNE LEÇON D'ESSAI DÈS MAINTENANT
9924, boul. Saint-Laurent (métro Sauvé). Tél.: 387-7221
1931208-415

Les Meubles Yvon Basilières
PROMOTION
ARMOIRE 72 x 44 po
Pin massif
Couleur miel

SPÉCIAL 850$
OUVERT DIMANCHE DE 13 H À 17 H
Meubles de couleur antique disponibles.
• 132, boul. Sainte-Rose
Sainte-Rose, Laval
628-8323
P0000092 - A19

OBJECTIFS · CIBLES · STRATÉGIES · TACTIQUES · DISTRIBUTION
Tout ce qu'il vous faut pour rédiger un plan marketing.

ENTREPRISES · PRODUITS · SERVICES · MARCHÉS
33 SUJETS · DÉJÀ ÉCRIT · 12 000 MOTS · FACILE ET RAPIDE
Y compris les mots.
Conçue par des conseillers, cette disquette vous offre les mots et l'expertise pour rédiger votre plan marketing sur n'importe quel traitement de texte PC ou Mac. Le texte préalablement écrit, grâce à son format multi-choix incluant des conseils d'experts, vous permet de réaliser en un rien de temps un plan marketing digne d'un spécialiste. Un plan marketing à la portée de vos doigts pour seulement 99$.
COMMANDEZ AU (514) 762-3212 ou 1-800-363-9939
RELATIONS PUBLIQUES · ÉVÉNEMENTS · TÉLÉMARKETING
GROSSISTES · MAGASINS DE DÉTAIL · MARKETING DIRECT · MARCHANDISAGE · PUBLICITÉ · PROMOTION DES VENTES

LES ENTREPRISES UNION ELECTRIQUE LTEE
FAILLITE DE 30 000 000$
LE PLUS GRAND CHOIX AU QUÉBEC
LAMPES, PLAFONNIERS, LUSTRES, RADIATEURS
PLINTHES ÉLECTRIQUES, RADIATEURS CONVECTAIR,
HOTTES DE CUISINIÈRE, SONNERIES, ETC.
50% à 80% DE RABAIS SUR TOUT LE LUMINAIRE
8150, boul. Décarie (coin Royalmount)
7751, Louis-H. Lafontaine, Anjou
Mer., Jeu., Ven., 12 h à 21 h
Sam., 9 h à 17 h
FERMETURE:
magasin du 2325, boul. Léger, Ville LaSalle
60 % à 90 % sur modèles de plancher
Entrepreneurs: lundi au vendredi 9 h à 17 h

VIVEZ UNE AVENTURE, JOUEZ AU «PAINTBALL»
• Jouez le jour ou le soir;
• Équipement fourni;
• 70 balles de peinture;
• Poulet frit inclus au dîner;
• Pistolets à air constant disponibles;
• Jeu de labyrinthe;
• Jeu de forteresse;
• Village style vietnamien;
• 8 terrains en forêt;
• Pour les 18 ans et plus.

La Conquête du drapeau
NEW GLASGOW (Québec)
VISA
Équipement de «Paintball» à vendre
À TRENTE MINUTES DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS: Montréal et Rive-Nord: (514) 476-0969
-ou appelez, sans frais, le 1 800 561-1238

PATEK PHILIPPE
GENEVE
la montre la plus prestigieuse au monde
Exclusif chez:
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montreal, H3G 2C1, (514) 848-0595

Petite entreprise deviendra grande
En vertu de la nouvelle Loi fédérale sur les prêts aux petites entreprises (LPPE), toute petite entreprise dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas $5 millions peut obtenir un prêt pouvant aller jusqu'à $250,000.
À la Banque Scotia, nous avons décidé d'aider les PE à se développer encore plus en leur offrant nos prêts PPE à un taux exceptionnellement avantageux, de façon à les rendre encore plus accessibles. Pour la première année, le taux d'intérêt pratiqué sera équivalent au TAUX DE BASE* soit de 1.75% de moins que le taux prévu par la Loi!
De plus, pour vous aider dans vos besoins de fonds de roulement, nous vous offrons une protection contre les découverts jusqu'à concurrence de 10% de votre PPE.**
Que nous en fassions un peu plus ne devrait pas vous surprendre, car la Banque Scotia est l'un des principaux prêteurs en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.
Alors, n'hésitez pas à passer à votre succursale Scotia la plus proche ou envoyez-nous votre carte d'affaires par télécopieur en composant le (514) 499-5372.
À la Banque Scotia, nous voyons grand pour les petites entreprises.
Banque Scotia
* Cette offre prend fin le 31 mars 1994 à minuit. ** Les clients admissibles peuvent obtenir une protection contre les découverts pouvant aller jusqu'à 10% du montant total de leur prêt, jusqu'à un maximum de $10,000.

RÉSULTATS loto-québec

LotoQuiz Tirage du 93-04-14

JEU DES CARTES

POSITIONS	1	2	3	4	5
JEU 1	10	2	2	J	4

MACHINE À SOUS

JEU 2	POSITIONS			
	1			7
	2	7		
	3			7
	4			

GRANDE ROUE

POSITIONS	1	2	3
JEU 3	43	86	41

Banco Tirage du 93-04-14

2	6	8	12	15
18	21	31	32	33
35	36	40	44	51
54	56	60	64	69

Prochain tirage: 93-04-15

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS DU QUÉBEC
2300 ouest, boulevard René-Levesque
Montreal (Québec) H3H 2R5
Tel.: (514) 937-6171

Au Club de golf Balmoral, le plaisir prend tout son sens.

Cette année, découvrez ce que signifie vraiment le mot «ambiance».

En investissant 5 000 $, soit le versement initial de votre part sociale, vous pouvez profiter de tous les privilèges du club dès ce printemps. Le règlement du solde de 17 500 $ peut être étalé sur une période de 24 ou de 36 mois. Cette année, offrez-vous le plaisir du golf à la campagne tout en développant de nouvelles amitiés.

Plusieurs membres aiment tellement leur club qu'ils ont choisi d'y habiter. Faites comme eux! De chic résidences, offertes à 185 000 $, se bâtissent présentement à Balmoral.

Nulle part ailleurs vous n'obtiendrez autant d'avantages dans un même endroit.

BALMORAL
DOMAINE PRIVÉ

130, route 364, à la limite de Saint-Sauveur et de Morin-Heights
(514) 226-8989

Les journalistes du *Journal de Montréal* votent en faveur de la grève

FRANÇOIS BERGER

■ Les séries éliminatoires du hockey, qui commencent dimanche entre les Canadiens de Montréal et les Nordiques de Québec, sont devenues un enjeu de taille dans un conflit de travail qui risque d'éclater au cours des prochains jours au Journal de Montréal.

Les 263 journalistes et employés de bureau du tabloid, qui mise gros sur la couverture du hockey, ont décidé hier de recourir à la grève générale illimitée «au moment jugé opportun». Les syndiqués, membres de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont rejeté les dernières propositions patronales pour le renouvellement de leur contrat de travail échu depuis le 31 décembre dernier.

Les travailleurs, dont 75 journalistes, ont voté à 86 p. cent en faveur du recours à la grève si les négociations prévues aujourd'hui et demain ne se déroulent pas à leur satisfaction.

L'employeur et les dirigeants syndicaux doivent se rencontrer à compter d'aujourd'hui en présence d'un conciliateur du gouvernement du Québec, M. Robert Chagnon. Si les objectifs du syndicat ne sont pas atteints lors de ces négociations, il y aura débrayage à partir de la semaine prochaine, a indiqué hier le président du syndicat, le journaliste Michel Auger.

M. Auger a qualifié de «moment idéal» pour le syndicat la tenue des séries du hockey entre les Canadiens et les Nordiques, éternels rivaux qui soulèvent les passions autant à Montréal qu'à Québec.

Vote au cours de l'assemblée des journalistes et employés de bureau du Journal de Montréal. PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Le principal litige porte sur les salaires. La direction du quotidien veut geler la rémunération cette année ainsi qu'en 1994 et 1995. Seul un montant forfaitaire de 1 350 dollars serait accordé en 1994 et 1995, sans être intégré aux échelles de salaire. Les syndiqués réclament pour leur part le maintien de l'indexation des salaires au taux d'inflation, une clause dont ils bénéficient depuis 1978.

L'employeur veut aussi réduire les bénéfices des assurances collectives tout en augmentant les cotisations au régime. La rémunération des heures supplémentaires serait éliminée et les horaires de travail chambardés.

Le syndicat réclame de son côté une amélioration du régime de retraite, afin d'abaisser l'âge de la retraite, et la création de nouveaux postes.

Selon le syndicaliste Auger, Quebecor, qui publie des quotidiens et magazines, a réalisé des profits records l'an dernier. Il qualifie les reculs demandés par l'employeur d'«injustifiés».

Le directeur des ressources humaines au Journal de Montréal, M. Serge Fortin, a indiqué hier que l'entreprise n'envisageait pas le lock-out en réponse à un mouvement de grève. «Nous allons essayer de sortir le journal quand même (en cas de conflit)», a-t-il dit à *La Presse*. Le quotidien de la rue Frontenac, qui tire à quelque 300 000 exemplaires en semaine, dispose de 45 cadres, dont 25 au service de la rédaction.

Si la menace des syndiqués se concrétise, il s'agira de la première grève générale au Journal de Montréal depuis sa fondation en juin 1964 par le financier Pierre Péladeau.

À LA DEMANDE GÉNÉRALE, NOTRE VENTE DU SIÈCLE CONTINUE!

MONTRÉAL, ON VOUS ÉCOUTE!

Ne manquez pas votre DERNIÈRE CHANCE!

HÂTEZ-VOUS D'EN PROFITER!

ENCORE QUELQUES JOURS SEULEMENT!

Qui dit mieux? PAPA DIT MIEUX!

SUPER PROMOTION «VENTE DU SIÈCLE» SUR TOUS NOS STORES verticaux, horizontaux, plissés et stores de toile, soit en stock ou sur mesure et non seulement sur marchandise sélectionnée

ACHETEZ-EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS À 1/2 PRIX
ACHETEZ-EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUIT!
ACHETEZ-EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITS!
ACHETEZ-EN 7 OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITS!

Les articles gratuits ou à moitié prix doivent être de valeur égale ou inférieure aux articles achetés. Cette offre s'applique à tous les stores, à l'exception des stores annoncés ci-dessous.

Des autres n'offrent que quelques modèles de stores en PVC «pendant que vous attendez». Mais SEULEMENT AU BON MARCHÉ VOUS OFFRE UN CHOIX DE 20,000 STYLES ET COULEURS DE STORES, FAITS SUR MESURE PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!
• ALUMINIUM • PVC • TISSU • LE PLUS GRAND CHOIX DE STYLES ET DE COULEURS... N'IMPORTE QUELLE GRANDEUR!

VERTICAUX
DES MILLIERS DE STYLES ET COULEURS!

OUI, PAPA! STORES pour PORTE-PATIO
STORES VERTICAUX DE 1re QUALITÉ 75" x 84"
Rail de luxe, garantie à vie!
Choix de 3 modèles, 12 couleurs:
PVC 3½" 3 couleurs | ALUMINIUM 3½" 4 couleurs | TISSU 3½" 5 couleurs
24.99
NOUS FABRIQUONS TOUTES LES GRANDEURS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

STORES DE TOILE
1re QUALITÉ, Stores opaques blancs

Grandeurs	Unis	Franges	Grandeurs	Unis	Franges
28¼x58	8.49	12.49	64¼x58	29.49	35.49
37¼x70	9.49	14.49	64¼x70	30.49	35.49
37¼x82	14.49	20.49			
43¼x70	15.49	20.49	73¼x58	UNI	30.49
43¼x82	17.49	22.49	73¼x70	UNI	31.49
49¼x70	18.49	23.49	78¼x70	UNI	48.49
49¼x82	20.49	28.49	85¼x70	UNI	64.49
55¼x70	26.49	31.49	97¼x70	UNI	76.49
55¼x82	27.49	33.49	109½x70	UNI	87.49
Pour porte-patio			72¼x90	UNI	49.49

STORES HORIZONTAUX
LE PLUS GRAND CHOIX AU CANADA... — 500 COULEURS!

MINI-STORES HORIZONTAUX PVC 1" EN STOCK
Vinyle 1re qualité! Couleurs: Blanc, ivoire, gris, noir.

Largeur	45" Hauteur	64" Hauteur	78" Hauteur
18"x	2.25	5.99	9.99
20"x	2.75	6.19	12.49
24"x	2.75	6.25	14.99
27"x	4.25	6.75	17.49
30"x	4.75	7.25	19.99
36"x	5.75	8.25	21.49
40"x	7.75	10.75	22.49
43"x	8.75	11.25	23.99
54"x	8.75	12.99	24.99
60"x	9.75	13.75	29.99
72"x	15.25	20.25	34.99
Pour porte-patio 78" x 84"			28.99

LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS
PVC 1" 8 COULEURS!
Rose, pêche, bourgogne, rouge, jaune, bleu, chameau, menthe.

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"
16"x	1.99	5.49	9.75	42"x	7.99	10.75	22.99
18"x	2.25	5.99	9.99	44"x	8.25	10.99	23.49
20"x	2.75	6.19	12.49	46"x	8.49	10.99	23.75
22"x	2.75	6.25	13.99	48"x	8.75	11.25	23.99
24"x	2.75	6.25	14.99	50"x	8.75	11.49	24.49
26"x	3.99	6.49	16.99	52"x	8.75	11.99	24.75
27"x	4.25	6.75	17.49	54"x	8.75	12.99	24.99
28"x	4.49	6.75	17.99	56"x	8.99	13.25	26.49
29"x	4.69	6.99	18.99	58"x	9.49	13.49	28.49
30"x	4.75	7.25	19.99	60"x	9.75	13.75	29.99
31"x	4.99	7.49	20.25	62"x	10.99	14.99	30.99
33"x	5.25	7.99	20.75	64"x	11.99	16.49	31.99
35"x	5.69	8.25	21.25	66"x	12.99	17.99	32.99
36"x	5.75	8.25	21.49	68"x	13.99	18.99	33.99
38"x	7.25	9.99	21.99	70"x	14.99	19.99	34.49
39"x	7.49	10.49	22.25	72"x	15.25	20.25	34.99
40"x	7.75	10.75	22.49	Pour porte-patio 66" x 84"			34.99
				Pour porte-patio 78" x 84"			39.99

MINI-STORES HORIZONTAUX 1" ALUMINIUM EN STOCK
LIQUIDATION DE COULEURS DÉCORATIVES, TOUTES LES GRANDEURS
1re qualité, 21 couleurs! Bourgogne, cerise, cuivre, bonbon, flâme, or, bleu "Jefferso", taupe, marine, pêche, étain, rose, framboise, argent, rouge, jaune, aqua, givre, gris "Jewel", rose "Jewel", rubis.

Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"	Larg.	Haut. 45"	Haut. 64"	Haut. 78"
16"x	6.49	9.99	14.99	42"x	27.99	37.99	43.99
18"x	6.99	10.99	15.99	44"x	29.99	39.99	45.99
20"x	7.99	11.99	16.99	46"x	33.99	42.49	47.99
22"x	10.49	15.49	19.49	48"x	35.99	43.99	48.99
24"x	11.99	17.49	20.99	50"x	36.99	44.49	49.99
26"x	12.99	17.75	24.99	52"x	37.99	44.99	50.99
27"x	13.99	17.99	26.99	54"x	38.99	45.49	51.99
28"x	14.99	19.99	27.99	56"x	39.99	45.99	52.99
29"x	15.99	20.99	28.49	58"x	40.99	46.49	53.49
30"x	16.99	21.99	28.99	60"x	41.99	46.99	53.99
31"x	17.99	23.99	29.49	62"x	43.49	51.99	61.99
32"x	18.99	24.99	29.99	64"x	44.99	53.99	65.99
33"x	19.99	25.99	30.49	66"x	45.99	55.99	67.99
34"x	20.99	26.99	30.99	68"x	46.99	57.99	69.99
35"x	21.49	27.49	31.49	70"x	47.99	59.99	71.99
36"x	21.99	28.99	31.99	72"x	48.99	61.99	73.99
37"x	22.99	30.99	34.99	Pour porte-patio 66" x 84"			69.99
38"x	23.99	31.99	36.99				
39"x	24.99	34.99	39.99				
40"x	25.99	35.99	41.99				

NOUVEAU PRIX SPÉCIAL Pour porte-patio 78" x 84" 74.99

Vous ne trouvez pas la bonne grandeur dans votre couleur préférée? Nous vous offrons, selon disponibilité, la grandeur la plus rapprochée annoncée, AU MÊME PRIX!

Notre RAYON DE LITERIE annonce une BONNE NOUVELLE:
Jusqu'à mercredi, 21 avril seulement
TOUT DANS NOS RAYONS DE DRAPS et de SERVIETTES
ACHETEZ EN 1 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS ½ PRIX | ACHETEZ EN 3 OBTENEZ-EN 1 DE PLUS GRATUIT! | ACHETEZ EN 5 OBTENEZ-EN 2 DE PLUS GRATUITS! | ACHETEZ EN 7 OBTENEZ-EN 3 DE PLUS GRATUITS!
Seule exception: Ensembles de serviettes, annoncé ci-dessous

ENSEMBLES DE DOUILLETTE
Il faut faire de la place! LIQUIDATION PRINTANIÈRE des ensembles de douillette de Sheftex, Shelley Design, etc. Rég. jusqu'à 249.99
Simple LIQUIDATION 89.99 l'ens. | Double LIQUIDATION 99.99 l'ens. | Reine LIQUIDATION 119.99 l'ens.
L'ensemble inclus: Douillette, jupe de lit et cache(s) oreiller

OREILLERS EN PROMOTION!
Oreillers de 1re qualité à remplissage synthétique 100% non-allergène. Lavables à la machine.
STANDARD Rég.: 9.99 4.99 ch. | REINE Rég.: 12.99 6.49 ch.

DUVET PIQUÉ
1re qualité duvet blanc d'oiseaux aquatiques, épais. Style «boîtes» avec tissu de coton 100% percale 223 FILS P.C. Double maille avec le cordon contour. Couleur blanche.
Simple 68.99 | Double 88.99 | Reine 98.99 | Roi 138.99
N'OUBLIEZ PAS! Notre sélection de duvets et de couvre-duvets est sans pareil et TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX!

TOUS NOS RIDEAUX DE CUISINE ...incluant notre belle sélection de rideaux en dentelle "Brise Bise" sont maintenant disponibles à: 50% DE RABAIS
Renouvelez votre décor pour le printemps!

ACHAT SPÉCIAL POUR LE PRINTEMPS
NAPPES ASSORTIES
Beaux choix 52" x 70", 60" rond, 60" x 84", 72" rond, 60" x 102"
Rég.: 16.99-49.99
SPÉCIAL 9.99 ch.

ENSEMBLES DE DRAPERIES
Le printemps est arrivé 'Au Bon Marché'! Profitez de notre immense choix de draperies prêts-à-poser. 144" x 95"
Rég.: 99.99
SPÉCIAL 39.99 l'ens.

ENSEMBLES de SERVIETTES
Cambridge
Comprend 1 serviette de bain, 1 essuie-mains, 1 débarbouillette. Choix de 5 couleurs!
Rég.: 20.99
SPÉCIAL 9.99 l'ens.

DRAPERIES FAITES SUR MESURE
Choix énorme, toujours au plus bas prix!

LE PLUS GRAND CENTRE D'ESCOMPTE EN DÉCORATION AU CANADA!
3500 boul. St-Joseph est
Entre boul. St-Michel et Pie-IX
EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 43 ANS, DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS!
Tél. 259-3500
OU COMMANDEZ PAR FAX: 259-3141

Au Bon Marché

HEURES D'AFFAIRES
Lun.-mer.: 9h15-18h
Jeu.-ven.: 9h15-21h
Samedi: 9h-17h
Dimanche FERMÉ

Les spéciaux dans cette annonce ont préséance sur toute publicité antérieure

Mutinerie dans l'Ohio: l'armée en renfort

d'après AFP et AP

LUCASVILLE, Ohio

■ Le gouverneur de l'Ohio, George Voinovich, a fait appel à l'armée hier soir pour faire face à la mutinerie qui sévit à la prison de Lucasville, où les mutins avaient menacé dans la matinée d'exécuter l'un des huit gardiens qu'ils tiennent en otages depuis dimanche.

Devant la gravité de la situation, le gouverneur a décidé de mobiliser 500 hommes de la Garde nationale pour assister les surveillants et policiers qui encerclent depuis quatre jours un bâtiment de la prison où se sont retranchés quelque 450 mutins.

Hier matin, des détenus avaient agité par la fenêtre d'une cellule un drapeau sur lequel avait été inscrite la menace de mort contre l'un des otages si les 19 revendications qu'ils avaient présentées aux autorités n'étaient pas satisfaites.

Selon un journal local, citant des sources anonymes, ces revendications portent notamment sur la démission de plusieurs responsables de l'établissement, l'engagement de nouveaux surveillants noirs et de meilleures occupations pour les détenus noirs à l'intérieur de la prison.

Sept détenus — six Blancs et un Noir — ont été assassinés depuis le début du soulèvement, dimanche, et la police négocie depuis par téléphone la libération des huit gardiens.

Pour la première fois depuis dimanche, de la nourriture et de l'eau ont été fournies aux mutins en début de soirée, de même que des médicaments destinés à deux des otages.

Fondation québécoise du cancer

Hôtellerie de Montréal
2075, rue de Champlain, Montréal (Québec) H2L 2T1
Tél.: (514) 527-2194

Hôtellerie de l'Estrie
3001, 12e Avenue nord, Fleurimont (Québec) J1H 5N4
Tél.: (819) 822-2125

La Fondation québécoise du cancer accueille dans ses deux hôtelleries les personnes en traitement contre le cancer.

Le médecin qui a reçu Mélanie Côté à l'urgence coupable de négligences

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Le médecin Sasson Moulavi a été reconnu coupable par la Corporation professionnelle des médecins du Québec de trois négligences commises en juin 1989 alors qu'il recevait à l'urgence de l'hôpital Jean-Talon la jeune Mélanie Côté qui venait d'être victime d'un accident dans le tunnel du métro de Montréal. Mélanie Côté, âgée de 16 ans, avait été retrouvée morte dans son lit, dix heures après avoir quitté l'hôpital.

La décision du comité de discipline remonte au 8 janvier dernier. Le président du comité Me Serge Vermette a indiqué, hier, qu'il entendait rendre une décision sur la sanction à imposer au médecin d'ici quatre à six semaines.

La corporation professionnelle reprochait trois choses au médecin: d'avoir négligé de procéder à un examen physique adéquat de Mélanie Côté qui présentait des signes de brûlures électriques; d'avoir négligé de la garder sous observation et de procéder à une investigation complémentaire dont un électrocardiogramme afin d'éliminer toute possibilité d'électrocution; d'avoir négliger d'insérer au dossier médical tous les renseignements et observations médicales pertinentes.

La preuve démontre que l'omnipraticien Moulavi exerçait sa profession depuis onze mois seulement quand il a traité Mélanie Côté.

Cette dernière s'est présentée à l'hôpital vers 1 h 20, le 4 juin 1989, et a été vue par le médecin vers 3 h 00 après qu'un infirmier a jugé que le cas était mineur et qu'il s'agissait de «brûlures électriques métro».

À l'issue de son enquête, le coroner Anne-Marie David avait attribué la cause probable du décès de Mélanie Côté à la formation d'un caillot suite à une lésion de l'endocarde ou d'une paroi d'une veine lors du passage du courant.

Mélanie Côté

Devant le comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, les experts ont noté que le Dr Moulavi n'avait pas pris les signes vitaux lors de l'examen physique.

«Il n'a pas examiné tout le corps, n'a pas fait déshabiller la patiente, il n'a pas cherché comme il se devait un point d'entrée et de sortie du courant électrique. De plus, l'auscultation du rythme cardiaque a été exécutée de façon trop brève pour déceler des anomalies dans le battement cardiaque», peut-on lire dans le rapport du comité de discipline.

Le rapport souligne également qu'un examen complémentaire prenait plus d'acuité après la découverte par l'infirmier d'une rougeur à la main droite de Mélanie au moment où il lui faisait un pansement.

On y souligne que le médecin a bien revu une deuxième fois la jeune fille mais qu'il s'est satisfait des réponses données. «Il était en présence d'une incertitude et il devait pousser plus loin son investigation», est-il mentionné dans le rapport.

Le comité conclut donc que le médecin n'a pas fait les examens adéquats et n'a pas procédé aux investigations appropriées pour éliminer le pire, soit une électrisation. «Il a fait le tiers du chemin, il s'est arrêté à l'interrogatoire malgré qu'il était en présence de brûlures au troisième degré à l'extérieur des doigts de la main gauche et en présence d'une rougeur d'origine inconnue à la face intérieure de la main droite.»

Le comité déplore en outre que le rapport médical rédigé par le Dr Moulavi ne comporte pas les éléments essentiels requis. Il ne fait pas état de la rougeur d'origine inconnue à la main droite, il ne comporte aucune mention des faits pertinents négatifs et positifs révélés par l'interrogatoire, il ne note pas qu'à un certain moment la patiente semble vague et qu'elle se sent mal à l'aise, il ne note pas que la source de la brûlure est inconnue.

En fait, les annotations se limitent à celles-ci: patient brûle sa main au métro, très mal, la main brûlée, troisième degré brûlures électriques.

Le Dr Sasson Moulavi a quitté son poste à l'hôpital Jean-Talon et travaille à la Polyclinique Laval.

Meurtre mystérieux à Manseau

Presse Canadienne
MANSEAU

■ Seule l'autopsie qui sera pratiquée aujourd'hui à l'Institut de médecine légale de Montréal pourrait permettre de faire progresser l'enquête policière entreprise, hier, à la suite de la découverte du corps de Mme Hélène Farman, 43 ans, de Manseau, dans une maison abandonnée de Saint-Joseph-de-Blanford, dans les Bois-Francs.

Mme Farman, une veuve qui vivait avec l'un de ses deux fils, avait été portée disparue lundi dernier. Un voisin l'aurait vue quitter son domicile avec comme vêtements un gilet et des jeans.

La victime menait une vie fort active. Elle était conseillère municipale de sa localité depuis 1986, régente des Filles d'Isabelle et propriétaire du centre d'accueil pour personnes âgées «La douce retraite». Elle a été aussi femme de l'année en 1990-91.

La Sûreté du Québec ne pouvait expliquer hier les circonstances du meurtre de même que le mobile. Plusieurs hypothèses sont retenues allant de la séquestration à l'enlèvement. Le crime aurait été perpétré entre la résidence de la victime et la maison abandonnée de Saint-Joseph-de-Blanford, à sept kilomètres plus loin, où le corps a été retrouvé.

Le tout a débuté lundi vers 23 h, a raconté l'agent Daniel Lamirande, des Affaires publiques de la Sûreté du Québec du district de Trois-Rivières. Un voisin a vu Mme Farman quitter précipitamment son domicile en passant par la fenêtre de la salle de bain.

Par la suite, ce voisin n'a pas revu la dame ni personne d'autre. Il a hésité à communiquer ce fait particulier à la police. Ce n'est que vers 1 h 30, mardi, qu'il a alerté la SQ. Les patrouilleurs ont entrepris des recherches à l'intérieur de la résidence de Mme Farman et dans les environs. Ils ont découvert des traces de pas à proximité de la maison de même que des pièces de vêtement appartenant à la victime.

Plus tard des patrouilleurs se sont arrêtés à la station de service située tout près de l'autoroute 20, à Manseau, pour faire le plein de leur véhicule. Le pompiste s'est alors informé des dernières nouvelles de la disparition de Mme Farman. L'homme leur a alorsdit qu'il avait vu lundi vers 23 h, une petite voiture immobilisée devant le 2445, 9e Rang, à Manseau.

Ce fait lui a paru louche d'autant plus que cette maison était abandonnée depuis longtemps. Les policiers se sont rendus à cet endroit où ils ont fait la macabre découverte. Le corps était recouvert d'un drap.

La police n'a pu expliquer pourquoi Mme Farman avait quitté rapidement son domicile par la fenêtre, répétant que l'enquête n'était pas suffisamment avancée. Les policiers ont cependant confié qu'ils n'avaient vu aucune trace de violence à l'intérieur de la résidence.

POLO RALPH LAUREN
SOLDE DU PRINTEMPS
Profitez d'un rabais
de 30 %*
sur notre entière
Collection Maison Ralph Lauren
incluant literie, accessoires, serviettes, coussins décoratifs, porcelaine et cristal.
*commandes spéciales exclues.
POLO RALPH LAUREN
1316, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 288-3988
1930729 - 415

Elle n'affiche pas vos revenus, elle transporte vos économies.

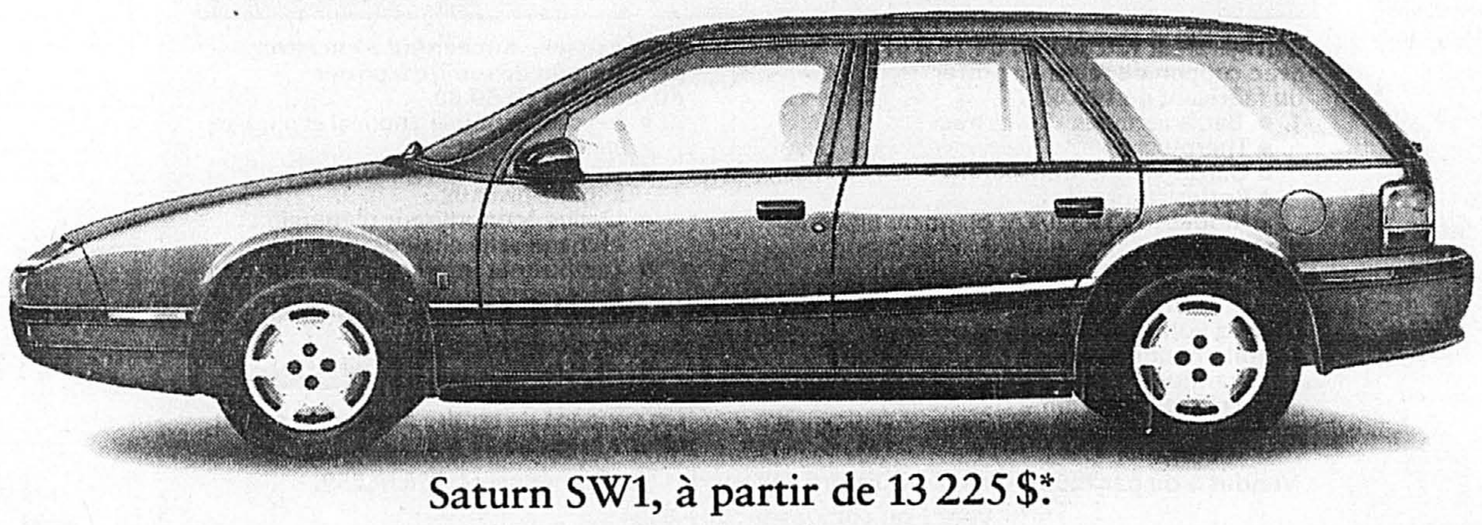

Saturn SW1, à partir de 13 225 $*.

Vous avez le choix: ou bien vous achetez une familiale coûteuse et vous vous en servez pour transporter votre vieux téléviseur chez le réparateur. Ou bien vous achetez une SW1, vous amenez les enfants magasiner et vous utilisez l'espace qui reste pour rapporter un télécouleur 50 cm flambant neuf que vous aurez payé grâce à l'argent économisé en choisissant une Saturn.

SATURN

L'automobile réinventée de toutes pièces.

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES SATURN:

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE Blainville 437-6317
LAPRAIRIE SATURN SAAB ISUZU La Prairie 659-8994
ROYAL SATURN SAAB ISUZU LaSalle 365-2195
BOURASSA SATURN SAAB ISUZU Duvernay, Laval 385-9191
DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU Montréal 483-5555
HOCHELAGA SATURN SAAB ISUZU Montréal 251-1552
GRENIER SATURN SAAB ISUZU Terrebonne 964-1374
WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU Roxboro 684-3161
SATURN SAAB ISUZU SOREL-TRACY Tracy 746-1227
GRAVEL SATURN SAAB ISUZU Place Ville Marie 861-2000

*P.D.S.F. Taxes de vente, immatriculation et transport en sus.

L'aide aux hémophiles sidéens: Québec est invité à suivre l'exemple de Halifax

ANDRÉ NOËL

■ Le Québec devrait suivre l'exemple de la Nouvelle-Écosse et offrir une indemnisation aux hémophiles qui ont contracté le virus du sida, affirme Claire Desrosiers, la directrice de la Société canadienne de l'hémophilie (SCH), section Québec.

La SCH croit qu'environ 220 hémophiles québécois sur 500 ont été contaminés par le virus, après des transfusions ou après s'être injecté des produits dérivés du sang.

Mme Desrosiers avait créé tout un émoi, l'automne dernier, quand elle avait déclaré à *La Presse* qu'il y avait au Canada un scandale du sang, tout comme en France.

Ses déclarations avaient fait le tour du pays et exercé beaucoup de pression sur les autorités publiques, soupçonnées de ne pas avoir été assez prudentes dans les années 80 quand elles n'ont pas retiré des produits sanguins qui se sont révélés contaminés.

Un leader

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sera vraisemblablement le premier gouvernement provincial à offrir une indemnisation aux hémophiles. Le ministre de la Santé de cette province, George Moody, a annoncé publiquement hier que le conseil des ministres avait approuvé un programme d'indemnisation.

«En Nouvelle-Écosse, cette affaire, telle que mes collègues du cabinet et moi-même la voyons, n'en est pas une de responsabilité légale, mais plutôt de compassion», a déclaré M. Moody, au cours d'une conférence de presse.

En 1989, le gouvernement fédéral a accepté de verser 120 000$ à tout Canadien qui avait été infecté par le virus du sida à la suite d'une transfusion de sang ou de produits sanguins. Les versements annuels de 30 000$ ont cessé ce 1er avril.

Le ministre Moody a pressé ses homologues des autres provinces de s'entendre pour définir un programme provincial d'indemnisation, rapporte l'agence Presse Canadienne.

M. Moody a affirmé que la Nouvelle-Écosse avait accepté, sans égard aux autres provinces, de négocier un plan d'indemnisation parce qu'il considérait «qu'aucune autre province, sauf peut-être le Québec, n'a amorcé de discussions avec les hémophiles au sujet de ces indemnisations».

Inertie à Québec

Dans un communiqué émis hier après-midi, Mme Desrosiers, de la Société canadienne de l'hémophilie, rappelle que le ministre de la Santé du Québec, Marc-Yvan Côté, s'est lui aussi engagé à indemniser les hémophiles contaminés, le 25 janvier. Mais il n'y a pas eu de suites.

«Lors d'une rencontre avec les représentants de la SHQ, le ministre Côté annonçait son intention de déposer un mémoire devant le conseil des ministres, dans les plus brefs délais. Une réponse officielle devait être communiquée à la SHQ au plus tard au début de mars.

«À ce jour, le ministre reste sans voix, devant les innombrables questions relatives à ce dossier. La SHQ s'impatiente devant les délais injustifiés qu'impose l'appareil gouvernemental et demande à M. Côté de concrétiser sa volonté politique en mettant sur pied un programme d'aide juste et équitable pour les personnes infectées par le sang contaminé.»

La SHQ demande une compensation avec une rente d'invalidité, ainsi qu'une aide financière pour les frais médicaux et marginaux, une rente au décès et une rente aux survivants.

À Ottawa

Par ailleurs, à Ottawa, le sous-comité de la Chambre des communes a terminé ses audiences sur l'affaire du sang contaminé, entreprises à la suite des déclarations de Mme Desrosiers. Le sous-comité devrait produire son rapport dans les prochaines semaines; la SHQ espère qu'il va recommander une enquête publique et indépendante.

«Cette enquête s'impose, affirme Mme Desrosiers. Il ne s'agit pas seulement de faire le procès du passé, mais de prendre les mesures qui s'imposent maintenant pour faire face à une nouvelle crise. Si un nouveau virus apparaissait, on est loin d'être sûrs que le système de gestion du sang réagirait rapidement... rien n'a fondamentalement changé depuis les années 80.»

Dans l'avenir, le traitement contre le cancer produira moins d'effets secondaires

CAROLE THIBAUDEAU

■ «Les traitements du cancer de l'avenir seront beaucoup mieux ciblés que la radiothérapie et la chimiothérapie classiques, lesquelles atteignent toutes les cellules, cancéreuses ou non. Ils comporteront beaucoup moins d'effets secondaires. Ce nouvel arsenal anti-cancer comprend des lymphokines, des interleukines, des suppresseurs de gène, des enzymes réparatrices de l'ADN...»

Le docteur Paul Jolicoeur, chercheur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, s'est exprimé ainsi hier lors d'une conférence de presse sur l'évolution des méthodes de diagnostic et de traitement du cancer depuis 20 ans.

L'événement était tenu par la Société canadienne du cancer, en campagne de souscription tout le mois d'avril. La Société a distribué l'année dernière près de 30 millions en fonds de recherche, soit 45 p. cent des fonds recueillis. À peu près le même montant a été consacré à améliorer la qualité de vie des personnes cancéreuses.

Sur les 30 millions octroyés aux scientifiques, 6 200 000$ le sont à des chercheurs du Québec.

Rappelons que le traitement expérimental à l'interleukine-2 est celui qu'a reçu le premier ministre Robert Bourassa pour soigner le mélanome — cancer de la peau — dont il était atteint. Mais c'est une autre molécule de la même famille, l'interleukine-4, qu'étudie le docteur Jolicoeur. «L'interleukine-4 a un effet sur certains cancers chez la souris», précise-t-il.

Une guérison sur deux

Petitement, lentement, les chercheurs gagnent du terrain sur cette maladie qui tue près de 60 000 Canadiens chaque année.

Le taux de guérison des cancers s'est amélioré depuis 25 ans, précise le docteur Jacques Cantin, chirurgien oncologue à l'Hôtel-Dieu et président de la Société canadienne du cancer.

Les taux de survie de cinq ans ont été considérablement améliorés pour trois formes de cancer: la leucémie de l'enfant (17 p. cent de survie en 1970 contre 83 p. cent maintenant), le cancer des testicules (73 p. cent contre 95 p. cent) et la maladie de Hodgkin (30 p. cent contre 90 p. cent).

Selon le docteur Beatty, directeur général de l'Institut national du cancer du Canada (à Toronto), on espère avoir découvert d'ici dix ans des thérapies aussi efficaces pour des cancers considérés aujourd'hui comme plus graves: cancer du sein, de la prostate et du poumon.

Et pour trouver des médicaments plus efficaces et causant moins d'effets secondaires, il faut que les chercheurs comprennent les mécanismes intimes qui conduisent la cellule à devenir cancéreuse.

La recherche, les espoirs

«Il y a peut-être une centaine de facteurs qui favorisent l'apparition d'un cancer (hormones en circulation, virus), mais il y a seulement quelques mécanismes en jeu, qui font franchir à la cellule les étapes vers la cancérisation», explique l'un des chercheurs soutenus par la Société, le docteur Sylvain Meloche, du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu.

Le docteur Meloche, qui a reçu cette année 104 339$ de la Société canadienne du cancer, étudie des enzymes nommées protéines-kinases, qui semblent jouer un rôle essentiel dans la division cellulaire. (Le cancer consiste en une division anarchique des cellules.)

Un autre chercheur, le docteur Rafik-Pierre Sékaly, de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, étudie les «molécules d'histocompatibilité», qui jouent un rôle dans la réponse immunitaire (et dont on se sert pour classer les types de compatibilité lors des greffes d'organes).

«Pourquoi le type HLA est plus sujet au cancer du larynx, le type DR-4 au diabète et à l'arthrite rhumatoïde, un autre type à la sclérose en plaques? Nous voulons construire un modèle animal: une souris qui aurait perdu les molécules dites de classe 2, relate le chercheur. Nous voulons ensuite vérifier si ces souris seront plus sensibles aux cancers induits par des virus et s'il y a possibilité de développer une thérapie génique (ajouter un gène).»

Les soins physiques à donner aux personnes cancéreuses s'accompagnent de soins psychologiques, sans lesquels la guérison est beaucoup plus difficile encore. C'est pourquoi, depuis deux ans, la Société canadienne du cancer soutient des recherches psychosociales destinées à comprendre la psychologie de la personne atteinte d'un cancer (un million de dollars l'an dernier dans ce type de recherche).

L'un des chercheurs dans ce domaine, le docteur Zeev Rosberger, de l'Hôpital général juif de Montréal, a développé un modèle d'intervention nommé «New Care», visant à diminuer la détresse et améliorer le contrôle de la personne face à sa maladie, deux facteurs qui favorisent la guérison.

Électroménagers KitchenAid avec remise à poster

Réfrigérateur KitchenAid de 19.8 pi cu. avec coupon de remise à poster du fabricant de 100.00
1. ● Bac à légumes «Rollertrac»
● Thermostats
● Garde-viande transparent
● Portes réversibles
Modèle YKTRS20KA, blanc ou amande.

1329.99

Utilisez votre carte Eaton et obtenez gratuitement une année supplémentaire de garantie à l'achat d'une protection d'un an de notre Programme d'entretien prolongé. (Détails en magasin).

Lave-vaisselle KitchenAid à encastrer avec coupon de remise à poster du fabricant de 50.00
2. ● 3 cycles: casseroles, normal et rinçage-maintien
● Dispositif de lavage «Sure-Scrub» à multi-niveaux
● Cycles économiseur d'énergie et séchage sans chaleur
● Tambour et intérieur de la porte en acier porcelainisé
● Panneau 2 couleurs à l'avant.
Modèle YKUDD230Y.

669.99

Les coupons de remise avec achat seront offerts jusqu'au 16 mai 1993.

Vendus à ou par tous les magasins Eaton. Rayons des électroménagers, 256 et 259.
Venez ou composez : **284-8484**

DÉFILÉ DE MODE «EN PLUS» CHEZ EATON, CENTRE-VILLE

Eaton a le plaisir de vous inviter au thé-défilé de mode «En Plus», le samedi 17 avril à 13 et 15 h, au 3e étage. Conçue pour les tailles spécialisées, cette présentation vous fera découvrir les nouveautés des griffes Elizabeth, Jones of New York, Collection Internationale, Chaus, Koret, Notables, Adriana, Alia et «En Plus».

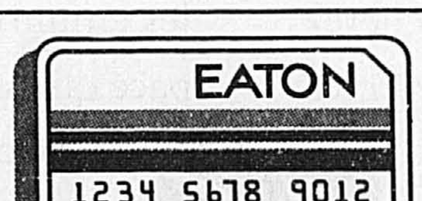

EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

J1926672

C'EST LA DÉBANDADE!

LES MAGASINS DE MANUFACTURE *La Lingerie* **La qualité de designer au prix du manufacturier.**

Centre Le Bazar 3680, boul. Côte-Vertu Saint-Laurent 331-8362 (Centre de liquidation)

Place Jean-Talon 7101, av. du Parc 6e étage 274-5725

Les Versants de Bromont 120, boul. Bromont, A-2 Bromont 1-534-1813

Les Versants de Saint-Sauveur 11, Chemin du Lac Millette, ho. 5 St-Sauveur 227-7700

Vieux-Montréal 227, rue Notre-Dame Ouest 499-8400

En vedette, des économies extraordinaires sur des articles de second choix de marque Lingerie Linda. Quantité limitée.

La Lingerie vous offre une nouvelle politique de bas prix sur toute sa marchandise. Jamais vous n'aurez autant économisé sur la lingerie fine. La Lingerie, une qualité de designer, une valeur incroyable et tout près de chez vous! Quatre points de vente de manufacture et un centre de liquidation pour mieux vous servir.

OUVERT 7 JOURS SEMAINE (sauf à Place Jean-Talon)

Me Parizeau et sa cliente portent en appel la décision du juge Claude Tellier

■ L'avocate Micheline Parizeau et sa cliente ont décidé de porter conjointement en appel le jugement du juge Claude Tellier, rendu samedi dernier, et qui condamnait l'avocate personnellement à payer 75 p. cent des frais judiciaires dans une affaire de divorce où elle avait produit une quantité abusive de procédures judiciaires.

Dans cette affaire, la cliente de Me Parizeau demandait à la cour de passer outre une entente faite entre elle et son mari (la loi nous interdit de les nommer) en prévision de leur rupture.

Le juge Tellier a qualifié la réclamation de la cliente de Me Parizeau de «grotesque» et a confirmé la validité de l'entente signée entre les époux, qui équivaut pour la cliente à un versement en capital de «5 à 8 millions de dollars».

Le juge Tellier, de plus, avait condamné Me Parizeau personnellement à 75 p. cent des frais judiciaires dans cette affaire (ce qui représente plus de 15 000 $), parce qu'elle avait «participé en toute connaissance de cause à tous les actes de mauvaise foi» de sa cliente.

Me Parizeau a fait savoir par une mise en demeure signifiée hier à *La Presse* que tant sa cliente qu'elle-même désiraient en appeler de cette décision du juge Tellier, de la Cour supérieure, dont *La Presse* faisait état samedi.

PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Guy Gilbert (à gauche), président de la Fondation du Barreau du Québec, et Roger D. Landry, président et éditeur de *La Presse*.

Les services juridiques sont trop onéreux, croit Roger D. Landry

■ Les coûts des services juridiques sont devenus trop onéreux, au point de constituer, pour un justiciable, un frein à l'accessibilité à un avocat, porté d'ailleurs à oublier sa mission professionnelle d'auxiliaire de la justice.

C'est en ces termes que le président et éditeur de *La Presse*, Roger D. Landry, s'est adressé hier aux convives de la Fondation du Barreau du Québec, dans une causerie intitulée *Mesure et démesure des services juridiques*.

«Ces services sont devenus, avec le temps, si lourds financièrement que de plus en plus de justiciables se résignent à se présenter eux-mêmes devant les tribunaux pour défendre eux-mêmes leur cause, avec tous les risques que cela comporte», a clairement dit M. Landry.

Outre l'aspect financier, le conférencier a amené son auditoire à réfléchir, à travers quelques mots d'humour dont il a le secret, sur la tendance marquée à offrir des services spécialisés, au risque de sacrifier le côté humain des relations entre les avocats et leur clientèle. «Cette spécialisation des services juridiques les a en quelque sorte déshumanisés. Dans beaucoup de cas, ce qui était un contact avec son avocat est devenu une relation avec son *cabinet* d'avocats», estime M. Landry, en faisant un rapprochement avec la pratique de la médecine.

«Plusieurs avocats voient dans leur spécialité le remède à des maux précis du client, sans tenir compte de son état général. La spécialisation, dit-il, n'a rien de répréhensible en elle-même, en autant qu'elle ne soit pas et ne devienne pas un obstacle à une vue d'ensemble et au sens commun.»

«Le plus difficile aujourd'hui, soutient le président et éditeur de *La Presse*, c'est de s'assurer que la justice soit rendue dans une même mesure à l'égard de tous les justiciables.»

L'incontournable mutation des services juridiques «ne devrait pas empêcher que l'on garde bien vivante la notion de l'humanisme juridique, un humanisme qui doit tenir compte du justiciable et de la protection de la société et ce à des coûts et dans des délais raisonnables».

Les 15 000 avocats québécois constituent une «très grande force dans notre société. Si cette force s'exerce dans le sens de l'humanisme juridique, la justice et la société en seront mieux servies», a conclu M. Landry.

Avec tous les gadgets d'un bon soulier de marche aucun

sans air, sans eau, sans gel mais tout un choix de largeurs

new balance

Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

LARGEURS DISPONIBLES		MODÈLES ▼ LARGEURS ▶	2A	B	D	2E	4E
	HOMMES	M998 course					
		M860 course					
		M678 course					
		CXT770 multisport					
		MK806 marche					
	FEMMES	WK740 marche					
		W520 course					

En stock — Disponible avec plaisir sur commande

Certains modèles pour hommes jusqu'à la pointure 16, pour femmes 13.

BOUTIQUE COURIR

Longueuil
1745, chemin de Chambly
(angle boul. Curé-Poirier)
674-4436

Montréal
4452, rue Saint-Denis
(angle av. du Mont-Royal)
499-9600 Mont-Royal

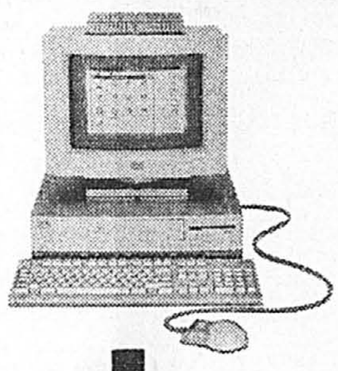

$ RABAIS SUR IMPRIMANTE IBM

Que pourrait-on ajouter de plus ?

Présentement, et jusqu'au 30 avril 1993, à l'achat de tout ordinateur personnel Sprinta, Hurdla ou Treka d'Ambra[MD], nous vous donnerons en prime WordPerfect[MD] pour Windows, un des ensembles de traitement de texte (valant au détail jusqu'à 595 $) les plus en demande en Amérique du Nord†. De plus, vous obtiendrez un rabais de 100 $ à l'achat d'une imprimante à laser IBM 4029, ou de 50 $ à l'achat d'une imprimante à jet d'encre IBM. Ambra vous propose un éventail complet d'ordinateurs personnels extensibles et abordables, allant de l'économique 386SX au très puissant i486DX2. Les prix - écran, souris, DOS et Windows compris - varient à compter de 1 269 $.*

intel inside

AMBRA ORDINATEURS PERSONNELS

La puissance en soi.

Composez le 1 800 363-0077, poste 802, pour connaître le détaillant le plus proche.

Ambra est un produit d'ExperComp Services Limitée, une filiale d'IBM Canada Ltée.

†Pour obtenir votre logiciel WordPerfect offert en prime jusqu'à épuisement des stocks, et votre rabais à l'achat d'une imprimante IBM, expédiez simplement une copie de preuve d'achat d'un ordinateur Ambra et d'une imprimante admissible, ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone, à : ExperComp Services Limitée, C.P. 657, North York, Ontario M3C 2T6. Les réclamations ne seront plus admissibles après le 30 juin 1993.

WordPerfect est une marque déposée de WordPerfect Corporation. WordPerfect pour Windows 5.2 nécessite une mémoire de 4 Mo. Windows est une marque déposée de Microsoft Corporation. i486DX2 est une marque déposée d'Intel Corporation. Les imprimantes personnelles IBM sont de Lexmark[MC]. IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation. * Le prix indiqué ne comprend pas les frais pour des services supplémentaires que les détaillants ou concessionnaires peuvent fournir.

Mode d'emploi

Faites confiance à une façon de faire qui a du mérite.

En effet, les complets Merit vous assurent une allure confortable et professionnelle. De plus, ils ont été confectionnés au Canada, à partir de tissus de laine légère.

La sélection comprend des vestons classiques à devant droit avec fente médiane ou à devant croisé sans fente. Pantalons avec doubles plis. Modèle à devant droit, en marine, noir, ou à carreaux noirs et blancs. Modèle croisé en gris fusain.

299,99

Un AVANTAGE de la carte Eaton

Utilisez votre carte Eaton et obtenez gratuitement les retouches de vêtements jusqu'à un maximum de 20% de la valeur de l'achat (fourrures et vêtements offerts en liquidation non compris).

Offre en vigueur jusqu'au 31 août 1993.

Vendus à tous les magasins Eaton. Rayon des vêtements pour hommes, 229.

Achats en personne seulement.

Fait au Canada

CORRECTION

Encart Super achats Eaton dans *La Presse* du **mercredi 14 avril 1993.**

Page 15 R. Four mural à encastrer, modèle REWOI 2.

Devrait être: **519.99**

Eaton s'excuse de tout inconvénient

EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Mort du caporal Lemay: le coroner envisage d'interroger des ministres

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ Le coroner Guy Gilbert a révélé hier avoir l'intention de remonter jusqu'au niveau ministériel pour savoir sur quelles bases a été prise la décision de mener une opération policière à Oka le 11 juillet 1990.

«Nous allons chercher à établir la nécessité et l'ampleur des moyens utilisés pour mener l'opération policière. Nous allons remonter dans la hiérarchie, jusqu'aux ministres s'il le faut», a indiqué le coroner.

Ce dernier enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec (SQ), survenue au cours de l'affrontement armé entre Mohawks et policiers dans la pinède d'Oka.

Trois ministres deviennent donc susceptibles d'être appelés à témoigner en raison des fonctions qu'ils occupaient au moment de la crise d'Oka: MM. Sam Elkas (Sécurité publique), son remplaçant le jour de l'intervention Michel Pagé (Éducation) et Claude Ryan (Affaires municipales).

Jusqu'à maintenant, seul le ministre John Ciaccia responsable des Affaires autochtones au moment de la crise d'Oka a été entendu.

Celui-ci a révélé, mardi dernier, que M. John Parisella chef de cabinet du premier ministre Bourassa avait été informé du danger que représenterait pour la vie des policiers une intervention à Oka.

Selon le plan de travail du coroner Gilbert, divulgé hier, il est exclu que le premier ministre Bourassa vienne exposer les raisons pour lesquelles il n'est pas intervenu pour éviter que les appréhensions du ministre Ciaccia ne se réalisent.

Outre le témoignage de ministres, le coroner entendra également les dirigeants de la SQ qui ont acquiescé à l'intervention ainsi que ceux qui l'ont préparée.

De sept à huit Mohawks et Warriors qui ont participé au combat meurtrier devront également se présenter devant le coroner Gilbert. Ce dernier s'attend à ce que leur participation ne soit pas volontaire et qu'il faille leur faire parvenir des avis à comparaître.

Seront en outre entendus des témoins de l'événement, des journalistes par exemple.

Le coroner s'attend à terminer la partie publique de son enquête le 1er juin prochain.

Par ailleurs, hier, pour une deuxième journée consécutive, le procureur des communautés mohawks de Kahnawake et Kanesatake, Me Richard Corriveau, a indiqué que le témoin prévu ne serait pas là.

Ellen Gabriel qui devait témoigner hier et aujourd'hui s'étant déclarée malade.

Elle sera remplacée aujourd'hui par John Cree et Linda Cree, deux Mohawks qui se trouvaient dans la pinède le 11 juillet 1990. Mardi, ces deux témoins avaient fait faux bond.

À cet égard, le coroner Gilbert a signifié sa difficulté à accepter que certains ne viennent témoigner qu'au moment où ils le veulent bien.

Los Angeles: les ventes d'armes se multiplient dans l'attente d'un verdict

d'après AP

LOS ANGELES

■ Les 12 jurés du procès Rodney King ont abrégé hier leurs délibérations, l'un d'eux étant tombé malade.

Le juge John Davies à fait part de ce contretemps à la défense et à l'accusation, qu'il avait convoquées au tribunal au début de l'après-midi.

La nature du mal dont souffre le juré n'a pas été révélée, mais le juge Davies a déclaré que le jury avait l'intention de reprendre ses délibérations ce matin, pour la sixième journée consécutive.

Depuis qu'ils se sont réunis, samedi, les jurés ont siégé au total 25 heures et 30 minutes.

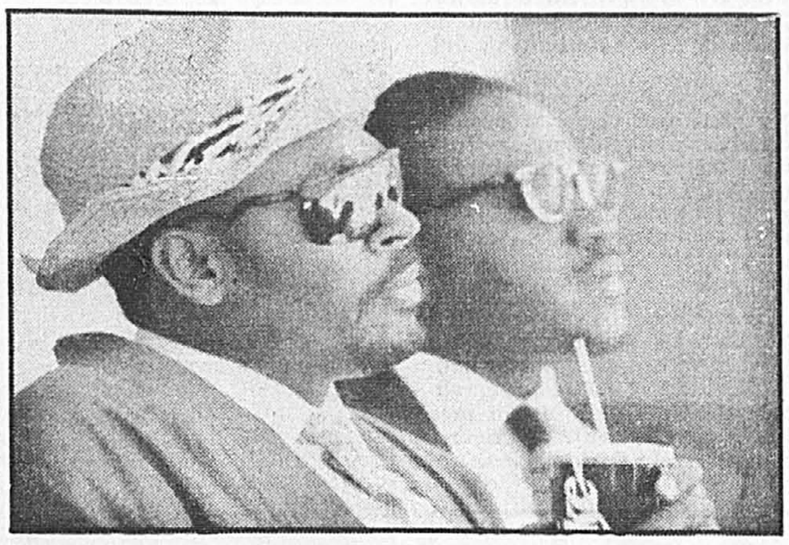

Rodney King (à gauche) a assisté au match inaugural des Dodgers, mardi, invité personnel des voltigeurs Darryl Strawberry et Eric Davis. PHOTO AP

Ventes d'armes en hausse

Entre-temps, même si les partisans du contrôle des ventes d'armes assurent que la pire chose que les gens puissent faire dans l'attente du verdict est de s'armer jusqu'aux dents, pour de nombreux habitants de Los Angeles, la sécurité passe avant tout.

Jeanie Brown, qui n'avait jamais envisagé d'acheter une arme, craint les actes de violence qu'un acquittement éventuel des quatre policiers accusés d'avoir roué de coups Rodney King pourrait déclencher. Si bien qu'hier, après son travail, elle s'est arrêtée dans une armurerie de Santa Monica, une banlieue chic de Los Angeles, et y a examiné diverses armes de poing. «Je ne suis pas pour les armes, a-t-elle expliqué, mais je ne me sens plus en sécurité et j'essaie de déterminer quelle est la meilleure solution.»

Beaucoup d'habitants de la ville l'ont déjà trouvée. Les ventes d'armes de poing dans le comté de Los Angeles ont fait un bond de 53 pour cent dans le mois qui a suivi les émeutes du printemps dernier, à la suite d'un premier acquittement des quatre policiers.

En 1992, les ventes d'armes de tous types en Californie ont atteint 114 000 unités, contre 96000 en 1991, soit une augmentation de 19 pour cent. Et en mars dernier, les ventes d'armes auraient augmenté de 50 pour cent par rapport au mois correspondant de 1992.

Un sondage du Los Angeles Times a établi récemment que sur 1136 personnes interrogées, 40 pour cent avaient pris des mesures pour se protéger en cas de nouveaux actes de violence. Sur ce pourcentage, quatre pour cent ont acheté une arme.

Dans l'intervalle, le ministre de la Justice des États-Unis, Janet Reno, a demandé aux habitants de Los Angeles d'accepter, «quel qu'il soit», le verdict qui sera prononcé à l'endroit des quatre policiers blancs accusés d'avoir enfreint les droits civiques de Rodney King en le matraquant à l'issue d'une chasse à l'homme, en septembre 1991.

«J'espère que les habitants de Los Angeles comprendront que les procureurs ont fait de leur mieux pour que justice soit faite», a-t-elle souligné.

Cette déclaration fait partie des nombreux appels au calme lancés de toutes parts depuis que les douze jurés — huit Blancs, deux Noirs et un Hispanique — ont entamé leurs délibérations, il y a cinq jours.

Appel au calme

C'est ainsi que le parlementaire Maxine Waters a fait distribuer hier des tracts appelant les jeunes au calme. «Si vous descendez dans la rue avec un cocktail Molotov dans vos mains, un pistolet à la ceinture, voire seulement une brique prête à être jetée, vous donnez à la police le droit légal de vous tuer», peut-on y lire.

Quant à Rodney King, il a fait mardi sa première apparition publique depuis son témoignage au procès: la victime du sergent Stacey Koon et des agents Laurence Powell, Timothy Wind et Theodore Briseno a assisté dans une loge à l'ouverture de la saison professionnelle de baseball au Dodger Stadium, en qualité d'invité personnel de deux joueurs des Dodgers de Los Angeles, Darryl Strawberry et Eric Davis.

Enquête Kordic: les ambulanciers manquaient de formation

ANDRÉ BELLEMARE
Presse Canadienne

QUÉBEC

■ L'enquête du coroner Gérald Locas sur la mort du hockeyeur John Kordic a entendu hier un dirigeant de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec métropolitain (CETAQM) et le directeur du service de police de l'Ancienne-Lorette.

Le coordonnateur général de la CETAQM, Guy Nadeau, a raconté le fonctionnement de ce corps ambulancier mais a admis que ses membres suivent depuis quelques semaines seulement un cours de 32 heures sur la réanimation cardio-respiratoire.

Au moment des événements qui ont conduit à la mort de Kordic, dans la soirée du 8 aouût 1992, les ambulanciers ne bénéficiaient que d'un cours général de premiers soins d'environ 150 heures dispensé par le ministère de la Santé.

«En août 1992, la CETAQM n'avait aucun contrôle sur la qualité de ses ambulanciers, a-t-il expliqué. Notre organisme relève de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, elle-même sous l'autorité du ministère de la Santé et des Services sociaux.»

La mort de Kordic aurait été causée par suite de problèmes respiratoires.

Le directeur de la police de l'Ancienne-Lorette, la municipalité où se sont déroulés les événements, Denis Charbonneau, a expliqué les règles qui régissent son corps policier.

Le déroulement de cette enquête nécessitera des déboursés importants en fonds publics.

Elle en sera à sa 32e journée aujourd'hui et 56 témoins ont défilé devant le coroner, interrogés par trois, quatre et même cinq avocats.

Le procureur du coroner, Me Jean-Guy Picard, ne croit pas cependant que l'enquête coûtera trop cher, eu égard à son utilité. «Si, à la lumière des recommandations et des observations que formulera le coroner Locas (et les avocats), nous sauvons une seule vie humaine, cette enquête n'aura pas coûté trop de sous aux contribuables», a affirmé Me Picard.

Lamothe choisit d'être cité à procès

Presse Canadienne

TROIS-RIVIÈRES

■ Raoul Lamothe, un quinquagénaire de Saint-Sylvère qui doit répondre de quatorze accusations d'attouchements et d'agressions sexuelles sur un enfant de moins de 14 ans, a renoncé à son enquête préliminaire, hier, au palais de justice de Trois-Rivières.

Par le biais de son avocate, Me Lyane Pellerin, Lamothe a préféré éviter cette étape des procédures pour être plutôt cité à son procès, le 9 juin.

Les crimes reprochés à Lamothe auraient été commis il y a une quinzaine d'années, plus précisément entre 1977 et 1979. La victime présumée était alors âgée de moins de 14 ans.

Obsession de Calvin Klein

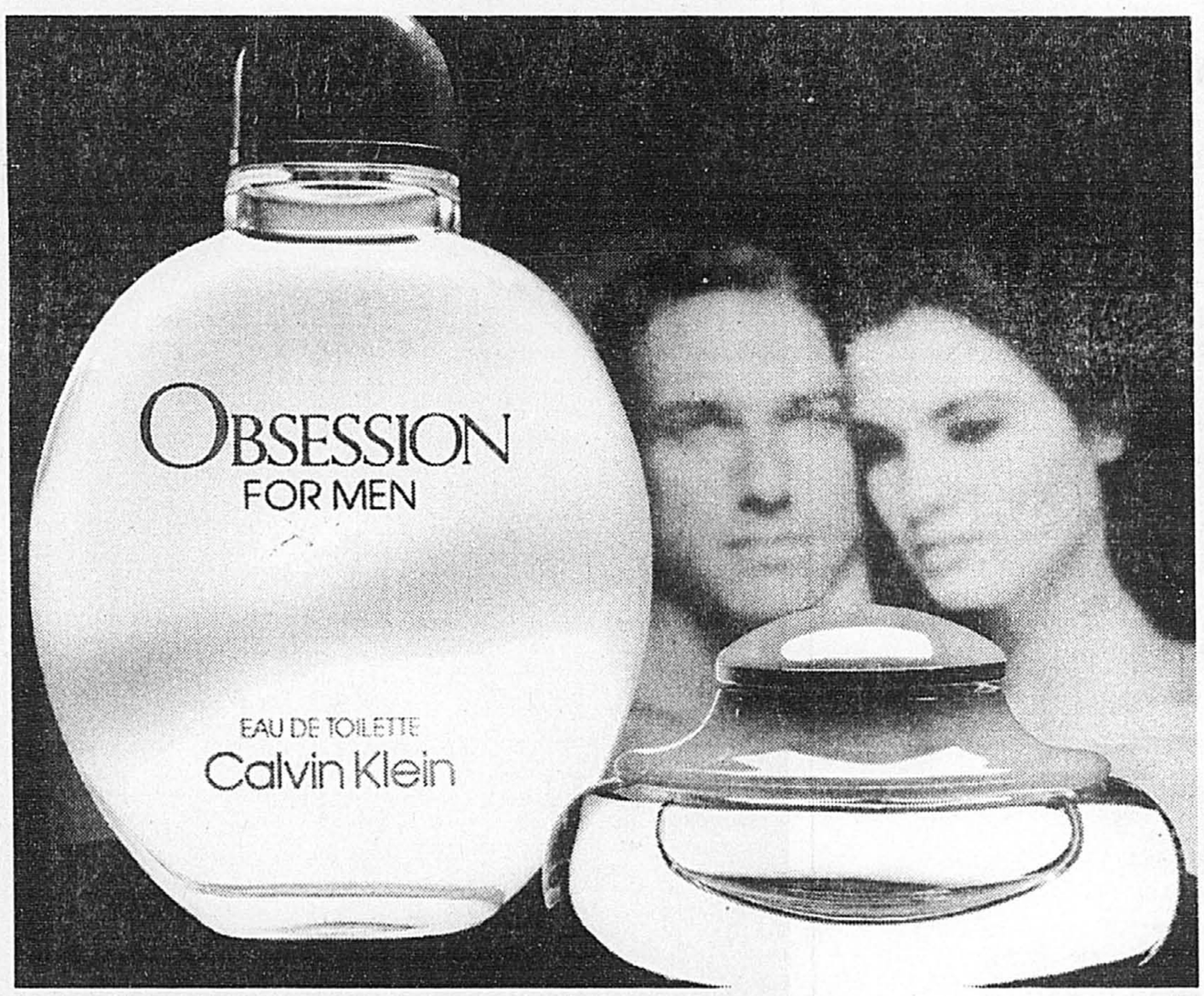

Pour hommes :
1. Eau de toilette, 125 mL. 53.00
Hors photo: 1A. Eau de toilette en atomiseur, 125 mL. 57.50
1B. Baume après-rasage, 150 mL. 42.50
1C. Hydratant pour le corps, 150 mL. 26.00

Pour femmes :
2. Parfum, 7 mL. 85.50
Hors photo: 1A. Eau de parfum, 50 mL. 46.50
2B. Eau de parfum en atomiseur, 100 mL. 69.50
2C. Crème pour le corps, 150 mL. 62.00

Prime ! Avec tout achat de la collection de fragrance Obsession pour hommes, vous recevrez, sans frais supplémentaires : une eau de toilette en atomiseur 15 mL; un hydratant pour le corps 50 mL; un baume après-rasage 50 mL; un savon pour le bain 50 g et un désodorisant 30 g. Une prime par personne. **Offre en vigueur jusqu'au 25 avril 1993.**

Prime ! Avec tout achat de la collection de fragrance Obsession pour femmes, vous recevrez, sans frais supplémentaires: un eau de parfum en atomiseur 7 mL; une crème pour le corps 50 mL; un shampooing 50 mL et un savon pour le bain 50 g. Une prime par personne. **Offre en vigueur jusqu'au 25 avril 1993.**

Vendus à ou par tous les magasins Eaton.
Rayon des produits de beauté, 216.
Venez ou composez: **284-8484**

L'avantage de la carte Eaton: à l'achat d'un article de 25.00 ou plus, obtenez l'emballage-cadeau gratuit. Tous les détails en magasin.

Actiforme Démonstrations d'exercices aérobiques

Venez voir à l'oeuvre **Marie-France Sauvé,** entraîneur-chef en danse aérobique du centre sportif Nautilus Laval et vedette du vidéo «Aérobie». En compagnie de Sylvane Clément et d'Éric Lafortune, elle vous montrera les bienfaits de l'entraînement!

Eaton Centre-ville, **boutique Actiforme,** rez-de-chaussée, les samedis 17 et 24 avril, **de 13 h à 15 h 30.**

EATON
Argent remis si la marchandise ne satisfait pas